



HAL
open science

Bilan de la politique de la recherche à l'université Rennes 2 : 2015-2019

Leszek Brogowski

► **To cite this version:**

Leszek Brogowski. Bilan de la politique de la recherche à l'université Rennes 2 : 2015-2019. [Rapport de recherche] Université Rennes 2, PV de la Commissions de la recherche du Conseil académique. 2019. hal-03214406

HAL Id: hal-03214406

<https://univ-rennes2.hal.science/hal-03214406v1>

Submitted on 1 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bilan de la politique de la recherche à l'université Rennes 2 : 2015-2019

préparé par Leszek Brogowski, vice-président en charge de la recherche
et approuvé à l'unanimité par la Commission de la recherche du Conseil académique le 15 mars

Sommaire

Préambule

1. Présentation

- a. Quelques chiffres
- b. Champs disciplinaires de l'université Rennes 2

2. Régulations

- a. Règlement intérieurs (RI) des unités de recherche (UR)
- b. Chartes relatives au rattachement recherche
- c. Éméritat et bénévolat
- d. Détachements, mutations et inscription des doctorants dans les écoles doctorales (ED) de Rennes 2
- e. Soutenances de thèses à l'université Rennes 2 : procédures et vadémécum
- f. Habilitation à diriger des recherches (HDR): charte et procédure d'inscription et de soutenance
- g. Congé de recherche et de conversion thématique (CRCT)
- h. Unités de recherche de Rennes 2
- i. Procédures de reconfiguration des unités de recherche
- j. Les dossiers qui restent à traiter

3. Répartitions des moyens

- a. La répartition de l'enveloppe budgétaire entre les unités de recherche
- b. Les frais de soutenances de thèses et d'HDR
- c. Prélèvement sur contrats
- d. Répartition de contrats doctoraux (CD)

4. Budget de la CR et dispositifs d'appui à la recherche

- a. Actions spécifiques
- b. Colloques
- c. Chaire internationale pour les humanités et sciences sociales, et Chaire des Amériques
- d. Dispositif « jeunes docteurs »
- e. Césure en thèse
- f. Soutien au montage des projets : ANR, contrats de recherche, projets européens (H2020 et autres)
- g. Reste à faire

5. Structures institutionnelles

- a. Nouvelles écoles doctorales (ED)
- b. LabEx
- c. Soutien aux outils collectifs : MSHB, PUR, GIS
- d. Écosystème de la recherche à Rennes 2

6. Politiques et stratégies scientifiques

- a. Les partenariats
 - Université de Rennes (UniR)
 - Le CNRS : la MSHB, les UMR, les LIA, les perspectives
 - Les collectivités territoriales
 - Les conventions
- b. Information scientifique et technique
 - intégrité scientifique
 - données de recherche
 - science ouverte
- c. Politique d'internationalisation de la recherche
- d. Valorisation de la recherche : projets pour Rennes 2, positionnement sur le plan national
- e. Thématiques prioritaires : Région Bretagne, EUR, pôles thématiques transversaux
- f. Communication sur la recherche : revue *Palimpseste* et plaquette recherche

Conclusion sur les conditions de travail des enseignant·e·s-chercheur·e·s

Élue en avril 2015 dans le contexte d'une crise institutionnelle provoquée par l'abandon d'une fusion entre les deux universités rennaises, la direction de Rennes 2 devait rapidement retrouver la crédibilité aux yeux des partenaires institutionnels et de la communauté universitaire, et créer les conditions optimales pour l'exercice de la recherche. C'est l'intérêt de la science qui a toujours guidé son action. Un effort global et systémique pour la restructuration de la vie des unités de recherche a été entrepris par la Commission de la recherche (CR) du Conseil académique (CAC) : règlement intérieur comme outil des politiques scientifiques de l'université, évolution des dispositifs d'appui à la recherche, renforcement du service central de la DRV, etc. (ce sera l'objet de la première partie du présent document). En parallèle, les grandes lignes de la politique scientifique de l'établissement ont été progressivement déterminées dans un dialogue avec la CR : politique d'intégrité scientifique, politique des données de recherche, politique d'*open access*, stratégie de la valorisation des SHS, etc.) ; ces divers éléments sont synthétiquement exposés ci-dessous dans la seconde partie du bilan.

Le moment de la prise de fonction par l'actuelle l'équipe de direction correspond également à un bouleversement profond du paysage de la recherche aussi bien sur le plan global (international et national) que local (site de Rennes et Rennes 2). De nouvelles problématiques ont émergé, telles que par exemple la politique des données de recherche ou la structuration du site rennais. L'équipe de direction a privilégié la mise en cohérence du paysage de la recherche à Rennes 2, qui a permis de faire émerger de grandes lignes stratégiques et des orientations thématiques de recherche de l'établissement. Toujours susceptible d'améliorations, cette restructuration permet d'ores et déjà de circonscrire le périmètre de nos compétences et de nos ambitions. Ce bilan a donc pour fonction de communiquer au-delà de la CR et la Conférence des directeurs d'unités de recherche (CDU) divers éléments de la stratégie recherche et des choix faits par la CR, qui régulent le fonctionnement de la recherche dans notre université. Il a également pour fonction de transmettre la mémoire de l'établissement.

Après les élections, les contacts ont été immédiatement renoués par la direction de Rennes 2 avec l'université Rennes 1 et les principaux partenaires du site. Le projet I-SITE, soumis au PIA au début 2017, a marqué le début d'une véritable collaboration au quotidien des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche du site de Rennes, ayant pour l'horizon une stratégie partagée de la future Université de Rennes. Malgré l'évaluation scientifique très positive (A+ sur les quatre critères académiques), le projet n'a pas été retenu par le jury. Mais la dynamique du site a bien été enclenchée. À la rentrée 2017, les deux universités et les 4 grandes écoles du même ministère ont décidé de quitter la Communauté des universités et des établissements (ComUE) l'Université Bretagne Loire (UBL) et de s'orienter vers la structuration du site rennais. C'est l'université Rennes 2 qui pilote aujourd'hui le projet de l'Université de Rennes (UniR).

La direction est consciente du fait que le site de Rennes est en train de vivre d'un tournant historique. Dans cette optique, s'imposent : une remise à plat des dispositifs communs, l'ouverture des établissements les uns envers les autres, et la consolidation de la stratégie scientifique commune. Les équipes ont acquis une maturité nécessaire pour se reconnaître dans le potentiel exceptionnellement riche de l'ensemble du site de Rennes, qui de plus dispose d'outils communs uniques, et qui ont déjà fait leurs preuves, comme par exemple les Presses Universitaires de Rennes, la MSHB ou encore l'URFIST. Dans ce contexte, afin d'optimiser les conditions de l'exercice de la recherche, l'élaboration de nouvelles relations avec les partenaires institutionnels a été inscrite dans le calendrier des travaux par la direction de l'université Rennes 2, avec les organismes de recherche, notamment avec le CNRS, mais aussi avec l'INRIA, l'INSERM ou INRA et IRSTEA, avec les établissements de l'ESR du site rennais, avec les collectivités territoriales, avec les partenaires non académiques (l'IRT b<>com, Rennes Atalante, transformé en Le Pool, etc.).

La CR s'est pleinement appropriée sa mission politique au sein de l'établissement et a notamment contribué de manière considérable au projet d'établissement 2017-2021, ainsi qu'au processus d'évaluation concentré sur l'année 2016. La CR a travaillé tout au long de ce quadriennal en ayant l'objectif de servir l'intérêt commun ; de ce fait tous les documents stratégiques, chartes, procédures, etc., ont été votés à l'unanimité (ou à la quasi unanimité), ce qui leur a conféré la légitimité indispensable au fonctionnement optimal et serein de la recherche dans notre établissement. De longues « informations diverses » à l'ordre du jour, entrecoupées de questions et débats, ont marqué le style de cette mandature, lors de laquelle la CR a été étroitement impliquée dans et informée des actions entreprises par la direction de l'université en matière de la politique scientifique.

1. Présentation

a. Quelques chiffres. L'université Rennes 2, ce sont 550 enseignant·e·s-chercheur·e·s (E/C) ; 520 doctorant·e·s, ce sont 90 soutenances de thèses par an, et plus de 10 soutenances HDR par an ; 22 unités de recherche (5 UMR – unités mixtes de recherche, 1 USR – unité de service et de recherche de CNRS, la MSHB, 1 fédération de recherche – OSUR, 16 équipes d'accueil (EA), dont 6 multitelles / multisite), 1 équipe-projet avec l'INRIA, une dizaine de membres de l'Institut universitaire de France (IUF) en tout. Mais il n'y a que 10 chercheurs CNRS affectés à Rennes 2 : 4 à ESO et 6 à LETG, ainsi que 4 ITA. La politique de recrutement de Rennes 2 est résolument exogène : largement plus de 75% des MCF sont des recrutements extérieurs. Par ailleurs aucun poste d'enseignant·e·s-chercheur·e·s n'a été « gelé ».

b. Champs disciplinaires de l'université Rennes 2

- Géographie sociale et environnementale (2 UMR, Rennes 2 membre de l'OSUR, COST en porteur, projet européen LIFE, 2 start-up créées) ;
- Histoire (40 enseignant·e·s-chercheur·e·s, dont plusieurs IUF, une centaine d'ouvrages en histoire par an aux PUR, bibliothèque spécialisée, etc.) ;
- Art et littérature (campus artistique ; conventions avec les principales institutions de l'environnement rennais : Champs Libres, FRAC Bretagne, TNB..., ressources documentaires uniques en art contemporain (Archives de la critique d'art est un centre unique au monde, labellisées CollEx : Collection d'excellence pour la recherche), plusieurs IUF en Lettres, chercheurs dans toutes les disciplines des arts, Lettres classiques en collaboration avec l'histoire et l'archéologie, master Humanités numériques, etc.) ;
- Sciences du sport (unique site en France avec l'ensemble des disciplines et formations sur l'objet Sport, de la physiologie et la biomécanique à l'éducation, la sociologie et l'histoire du sport. Rennes 2 possède un équipement technologique unique en Europe – plateforme Immermove de captation de mouvement, gymnase 20 x 30 m, doublée par un dispositif de réalité virtuelle ; gérée au niveau du site, avec la plateforme de la réalité virtuelle Immersia, IRISA, par un consortium Immersstar, cette plateforme permet des analyses du mouvement aussi bien en sport qu'en conception de drones. Rennes 2 possède également un laboratoire de physiologie et une animalerie, etc.) ;
- Psychologie : deux EA et l'ensemble des approches épistémologiques et de thématiques : nouveaux symptômes, violence et radicalisation, psychologie sociale et cognitive, usages des TIC (plateforme LOUSTIC), et e-éducation (deux PIA), plateforme de recherche TACIT (classes différenciées), développement de l'enfant tout-venant et porteur de handicap, etc.) ;
- Sciences de l'éducation, avec l'accent mis sur la formation continue et la formation de l'adulte, à laquelle l'UE attache aujourd'hui une grande importance (1^e université SHS labellisée en France, 3^e labellisée), et sur la place du numérique dans l'éducation, la e-éducation (lauréat PIA2), etc.
- Études aréales et Langues (20 langues en usage et enseignées à Rennes 2, 4 EA sur diverses aires culturelles, dont 1 en linguistique qui étudie notamment le tournant numérique de la discipline) ;
- Sociologie, sociolinguistique, information-communication, économie-droit-gestion, avec le projet RISE H2020-Managlobal (1.500.000 €), un pôle important sur le travail social, sur l'intervention et le développement social, un pôle d'économie politique, un pôle d'économie sociale et solidaire et développement durable (projet du GIS sur la base du RIUESS : réseau interuniversitaire de l'ESS),

etc.

- Mathématiques, et notamment statistiques au service des sciences humaines et sociales : une composante de l'UMR IRMAR, et le Labex Centre des mathématiques Henri Lebesgue.

2. Régulations

Afin d'éviter autant que possible l'arbitraire dans les décisions que les responsables de l'université sont parfois amenés à prendre, afin d'appliquer les mêmes règles à toutes les composantes et afin d'assurer la transparence du fonctionnement, la CR a adopté un nombre important de chartes, procédures, algorithmes de répartition des moyens, etc. Elle a été accompagnée dans cette tâche par le service juridique de l'établissement. La lecture de l'ensemble de ces documents montre clairement qu'ils sont interdépendants les uns des autres dans la mise en place d'une logique qui organise désormais la pratique de la recherche à Rennes 2. Tous ces documents sont disponibles sur le site web de Rennes 2, service de la DRV, après l'identification à l'ENT ; bon nombre d'entre eux ont été communiqués via le réseau des VP recherche de la CPU à d'autres universités pour servir de modèle.

a. Règlements intérieurs (RI) des unités de recherche. Conformément à ses missions (elle « fixe les règles de fonctionnement des laboratoires »), dès 2016, la CR a ouvert un grand chantier des règlements intérieurs des unités de recherche. Un document-cadre a été voté le 4 novembre 2016. Il a permis de définir les différents principes de la politique scientifique qu'elle souhaitait voir inscrits dans le RI, ceci avec le souhait de respecter les cultures disciplinaires et de laisser aux unités de recherche la liberté de s'organiser en interne comme elles le souhaitaient. Parmi ces diverses dispositions, ce document de cadrage définit et unifie divers statuts de membres des unités de recherche, pose les principes de transparence et de fonctionnement collectif des laboratoires, confère un véritable statut aux doctorant·e·s (membres de droit, éligibilité à tous les dispositifs de soutien à la recherche pratiqués dans l'unité, participation des doctorant·e·s élus à tous les travaux du conseil des unités, rattachement au laboratoire après la soutenance de thèse, etc.), introduit les principales règles de la sciences ouverte, définit les règles de la signature scientifique en vigueur à l'université de Rennes 2, pose le principe d'égalité femmes hommes dans les élections et le fonctionnement des unités, etc.

À la fin de 2018, toutes les unités de recherche labellisées équipes d'accueil (EA), mono- et multisites, étaient déjà dotées de nouveaux RI, certains RI sont encore en cours de validation début 2019 par les conseils d'UFR, le CAC et le CA. Une seule disposition de document-cadre semblait poser problème dans une partie des laboratoires : le fait que les doctorant·e·s soient exclus de trois votes : l'élection de la·du directeur·rice de l'unité, du budget, et des modifications du RI. Plusieurs raisons ont motivé ce choix. Tout d'abord il apparaît que dans certaines unités le nombre de doctorant·e·s est supérieur au nombre d'enseignant·e·s-chercheur·e·s. Par ailleurs les membres de la CR ont été soucieux d'éviter l'instrumentalisation possible du vote des doctorants. Cette dernière disposition et été discutée à plusieurs reprises à la CR et au CA, à la demande des étudiants et de doctorants. C'est la raison pour laquelle les doctorant·e·s élus aux conseils ont exprimé des réserves à l'égard de certains RI. L'engagement a été pris par la CR de faire le bilan, unité par unité, du fonctionnement de ces RI à la fin du quadriennal, ceci afin d'envisager éventuellement la participation à ces votes d'une partie des doctorant·e·s, élu·e·s, dont le nombre serait proportionnel aux nombre des membres permanents de l'unité.

b. Chartes relatives au rattachement recherche. Leur objectif a été de concilier le principe de la liberté des enseignant·e·s-chercheur·e·s de choisir leur seul et unique rattachement principal à une unité de recherche (arrêté de 1984) avec la politique scientifique de l'université qui doit respecter la stabilité des périmètres des laboratoires dans le cadre des projets quadriennaux. Dans cet esprit, dès 2016, deux documents « symétriques » ont été adoptés : la Charte relative au rattachement des enseignant·e·s-chercheur·e·s de Rennes 2 aux unités de recherche extérieures à Rennes 2, et la Charte relative au rattachement des enseignant·e·s-chercheur·e·s extérieures à Rennes 2 aux unités de recherche de Rennes 2. Ces chartes sont accompagnées de modèles de conventions à signer – après le vote favorable de la CR – par trois parties : un·e enseignant·e·s-chercheur·e·s, Rennes 2 et l'établissement extérieur concerné. Conformément à ces chartes, un membre permanent

d'une unité de recherche (UR) de Rennes 2, qui travaille et signe ses travaux pour le compte de cette unité, y compris lorsqu'elle est affecté-e à un autre établissement, bénéficie de tous les dispositifs d'appui à la recherche (actions spécifiques, contrats doctoraux, etc.) à l'exception des dispositifs nationaux (PEDR, CRCT, etc.), ce que doit confirmer la signature de la convention tripartite. La même règle est appliquée dans le sens inverse, aux enseignant·e·s-chercheur·e·s de Rennes 2 qui, pour des raisons scientifiques, demandent à la CR l'autorisation d'être rattaché-e à une unités de recherche dont Rennes 2 n'est pas tutelle. En 2017, a également été votée la Charte relative aux changements de rattachement des enseignant·e·s-chercheur·e·s aux unités de recherche de l'université Rennes 2. Ces trois documents ont permis de régulariser et de clarifier la situation d'un certain nombre de collègues, y compris pour préciser qu'un·e enseignant·e-chercheur·e rattaché-e à un laboratoire extérieur ne peut bénéficier du soutien des dispositifs spécifiques d'appui à la recherche de Rennes 2.

Suite à ces régulations, Rennes 2 pourra désormais prétendre à être partenaire d'au moins 3 UMR avec le CNRS : UMR 7227 CREDA (Le Centre de Recherche et de Documentation des Amériques, Paris III), UMR 8238 LEGS (Laboratoire d'études de genre et de sexualité), Paris 8) et UMR 8170 CASE (Le Centre Asie du Sud-Est, EHESS, INaLCO), auxquelles sont rattachés respectivement 2, 1 et 1 E/C de Rennes 2.

c. Éméritat et bénévolat. Reprenant les documents officiels, la CR a précisé dans une Charte spécifique les conditions d'attribution du statut de professeur·e ou MCF HDR émérites, notamment l'implication effective dans les activités de l'unité de recherche (UR) à laquelle elle·il a appartenu avant son départ à la retraite. La Charte précise également que ce statut est incompatible avec les responsabilités au sein de l'unité de recherche, qu'il est impossible d'engager de nouvelles directions de thèse lorsqu'on bénéficie déjà de ce statut et elle a conditionné une éventuelle poursuite des enseignements à Rennes 2 (outre les séminaires recherche), à la validation de la demande à travers une procédure spécifique. La CR a également créé le nouveau statut de MCF bénévole, analogue à l'éméritat, pour celles et ceux qui ne peuvent bénéficier de celui-ci.

d. Détachements, mutations et inscription des doctorants dans les écoles doctorales (ED) de Rennes 2. Le document intitulé « Charte relative aux enseignants-chercheurs en situation de détachement, placés dans une organisation autre que Rennes 2 et souhaitant être rattachés aux unités de recherche de Rennes 2 » a été voté en 2016 dans le même contexte que celui de la « Charte relative aux principes d'inscription et de direction de thèses dans les écoles doctorales de l'université Rennes 2 », notamment pour préciser la nature de l'accompagnement institutionnel des doctorant·e·s lorsque la·le directeur·rice de thèse bénéficie d'un détachement ou d'une mutation. Le document précise que les enseignant·e·s-chercheur·e·s en détachement – tout comme ceux qui ont changé l'affectation suite à une mutation – ne peuvent inscrire les doctorants dans les ED de Rennes 2, et *a fortiori*, ne peuvent postuler pour un contrat doctoral (co)financé par Rennes 2, mais qu'elles·ils peuvent, à titre dérogatoire, continuer les directions déjà engagées au sein de ces ED, et qu'elles·ils peuvent, avec l'accord de leur établissement d'accueil, demander un rattachement à une unité de recherche Rennes 2 pour retrouver le bénéfice de toutes les possibilités offertes aux membres permanents des unités dont Rennes 2 est tutelle. La Charte relative aux inscriptions en thèses a été complétée en 2018, notamment pour y adjoindre les règles selon lesquelles peuvent être engagées les codirections de thèses impliquant les directeur·rice de recherche de Rennes 2, et pour réguler certaines situations de membres permanents de nos unités de recherche multisites, affectés à d'autres établissements où elles·ils ne peuvent inscrire leurs doctorant·e·s dans leur disciplines.

e. Soutenances de thèses à l'université Rennes 2 : procédures et vademécum. En lien avec une gestion difficile des suites d'une soutenance de thèse un document a été élaboré et voté par la CR à l'automne 2018, ceci afin que de telles difficultés ne se renouvellent plus. Ce document répond à plusieurs objectifs. Tout d'abord, il traduit l'arrêté sur les formations doctorales de 2016 en procédures qui doivent être respectées depuis l'inscription en thèse jusqu'à la soutenance pour assurer le bon déroulement du parcours des doctorant·e·s. Ensuite, il précise à l'usage interne divers aspects que ledit arrêté a laissés dans une indétermination. À titre d'exemple, le document précise la manière dont le président du jury et l'ED doivent procéder pour que, un mois après la soutenance

comme le prévoit l'arrêté, la-le doctorant·e se voit délivrer le rapport de soutenance, quelles que soient les éventuelles défaillances des membres du jury. Enfin, il constitue un vadémécum et une mémoire institutionnelle aussi bien pour les doctorant·e-s que pour le direct·eur·rice-s de thèses, permettant d'anticiper l'organisation de la soutenance, son déroulement, en prenant connaissance de ce qui est nécessaire, possible ou inacceptable à toutes les étapes de la procédure et ce jusqu'au moment précis où les signatures des membres du jury valident l'obtention du diplôme, etc. Un extrait de ce document à l'usage des membres du jury de soutenance leur est désormais communiqué en amont. De surcroît, ce document cadre les procédures relatives au diplôme de doctorat délivré en mode Validation des acquis de l'expérience (VAE) que Rennes 2 délivre effectivement depuis quelques années.

f. Habilitation à diriger des recherches (HDR) à l'université Rennes 2 : charte et procédure d'inscription et de soutenance. Voté en 2017, puis complété en 2018, le document en question explique notamment la logique de ce plus haut diplôme universitaire et les missions de la·du tut·eur·rice qui en résultent, et qui ne sont pas analogues à celles de la·du direct·eur·rice de thèse. Face à la réglementation nationale ancienne et aujourd'hui insuffisante, la CR a choisi d'exiger, par exemple, la représentation équitable de femmes et d'hommes dans le jury ; elle a également introduit l'exigence d'une connaissance de l'institution universitaire et d'une expérience dans son fonctionnement pour engager le processus d'habilitation. En effet, le diplôme d'HDR ouvre la voie au recrutement sur les postes de professeur·e des universités, ce qui nécessite de telles compétences et expériences. Pour les mêmes raisons, une réflexion a été engagée avec le Référent à l'intégrité scientifique pour prévoir et rendre prochainement obligatoire aux candidats à l'HDR une formation à l'intégrité scientifique. La charte prévoit également les modalités du traitement des demandes émanant des candidats et/ou tuteur·e-s extérieurs à l'université Rennes 2, ainsi que des documents de synthèse d'HDR en langues étrangères.

g. Congé de recherche et de conversion thématique (CRCT). Le document rappelle les principales dispositions de la circulaire du 6 décembre 2012 mais limite à 6 mois la durée des CRCT attribués à Rennes 2, pour en augmenter le nombre et en assurer un partage plus équitable ; il précise également qu'à Rennes 2, dans les attributions du CRCT, l'importance primordiale est accordée à l'intérêt scientifique du projet soumis, quel que soit le motif de la demande (retour du congé maternité, quatre années ou plus consacrées à une tâche d'intérêt général, préparation d'une HDR, écriture d'un ouvrage, etc.). Si la demande du CRCT est motivée par le projet d'une HDR, une attestation du tuteur·e doit être jointe à la demande ; si elle est motivée par la rédaction d'un ouvrage, un contrat ou un pré-contrat est souhaitable, le plan de l'ouvrage est exigé ; si elle est motivée par des responsabilités scientifiques liées au pilotage de projets type ANR ou européens, ou par un montage d'un GIS ou d'un réseau ou d'une fédération de recherche, des attestations institutionnelles doivent être apportées, tout comme lorsqu'elle est motivée par une mobilité géographique visant à développer des coopérations internationales. Le Conseil académique restreint examine la pertinence scientifique du projet à la lumière des CV des candidats.

La CR a été informée de réflexions menées au sein de la direction de l'université sur l'augmentation considérable du nombre de CRCT, une des voies possibles de l'amélioration des conditions de travail des E/C, dont la limite a fait objet de discussions à la CR : parfois les E/C renoncent à en faire la demande, car ils sont pour la plupart chargé·e-s de responsabilités qu'il est difficile, voire impossible, de déléguer pour 6 mois à des collègues.

h. Unités de recherche de Rennes 2. Le quinquennal en cours a démarré au 1^{er} janvier 2017. Au moment où la CR a été installée en avril 2015, la liste des unités de recherche de Rennes 2 avait déjà été remontée à l'HCERES en vue des évaluations. De ce fait, la décision a été prise de ne pas la modifier. Au retour des évaluations, la situation a été la suivante.

Unités mixtes de recherche (UMR) :

- les UMR ESO, CReAAH, LETG, et IRMAR ont été reconduites ;
- le retour sans argumentaire du CNRS signalait la fermeture du CERHIO et le refus d'extension à Rennes 2 de tutelles d'ARENES ;

- l'évaluation scientifique du projet de l'UMR CREAX par la section 35 du CNRS a été négative ; suite à ce retour, les équipes d'accueil qui l'ont porté (CELLAM, APP, HCA) ont été invitées de soumettre au ministère un nouveau projet pour chacune d'entre elles ; dans ce contexte la moitié des membres d'APP liés aux arts plastiques a demandé la séparation d'avec les autres disciplines (cinéma, théâtre, musique).

Équipes d'accueil (EA) :

- la plupart des unités ont été accréditées, exception faite du CIAPHS, pour laquelle, suite à l'évaluation de l'HCERES, le ministère a demandé un nouveau projet ; l'absence au 1^{er} janvier 2017 du projet validé par le MESRI a de fait mis fin à l'existence de cette unité. Un nouveau projet a été proposé par les anciens membres du CIAPHS et le LiRIS (Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovation sociétale) a ainsi été accrédité par le MESRI au cours de l'année 2017 ;

- suite à la perspective de la fermeture de l'UMR CERHIO, la direction de l'université a accompagné les E/C en histoire dans la construction du projet d'une nouvelle unité, TEMPORA, qui a été validé par la CR, puis accrédité comme équipe d'accueil par le MESRI ;

- suite à la non ouverture de l'UMR CREAX, 4 projets ont été progressivement remontés au ministère et les EA accréditées, étant entendu que deux projets ont été soumis sur le périmètre initial d'APP, les arts plastiques l'ont fait sous un nouvel intitulé Pratiques et théories de l'art contemporain (EA PTAC).

Tous les projets des laboratoires ont été préalablement évalués également par les rapporteurs internes à la CR, puis présentés à la commission par leurs porteur·e·s, et validés par elle avant l'accréditation par le MESRI.

En juillet 2018, Rennes 2 a échangé avec la direction régionale de l'INRIA (Institut nationale de la recherche en informatique et automatique), et confirmé l'importance stratégique de l'équipe-projet UR2-INRIA MIMÉtic, composée en partie des membres de l'EA M2S. Une page dédiée à MIMÉtic est ainsi prévue dans la plaquette recherche 2019.

Suite à un dialogue de gestion de l'UMR ARENES en novembre, et à une rencontre avec la direction nationale du CNRS le 6 décembre 2018, Rennes 2 a été informée par ce dernier en décembre 2018 qu'il accédait à la demande d'extension à Rennes 2 de la tutelle de l'UMR ARENES. Cette décision porte à 5 le nombre d'UMR dont Rennes 2 est tutelle, à 16 le nombre d'EA, ce à quoi l'on ajoute une *équipe*-projet avec l'INRIA¹, soit au total 21 unités de recherche, dont 5 unités mixtes de recherche avec le CNRS.

Cette dernière décision a permis de stabiliser le nombre des unités de recherche de Rennes 2, et a donné le signal d'envoi pour finir le travail sur **la plaquette recherche de Rennes 2** (qu'on doit considérer comme faisant partie intégrante du présent bilan) où, unité par unité, elles sont toutes présentées : compositions, tutelles, projets de recherche, avec les mots clés et les faits marquants. Tous les acronymes utilisés dans le présent bilan y sont déchiffrés.

Nota bene Rennes 2 compte 2 laboratoires de doctorants, ALEF (UFR Arts, Lettres, Communication) et LaRASH (UFR Sciences Humaines), initiative saluée par l'HCERES ; leurs travaux ont donné lieu à une présentation devant la CR.

Depuis 2015, la pratique antérieurement mise en place consistant à réunir plusieurs fois par an l'ensemble des DU de Rennes 2 a été reconduite sous la forme de la Conférence des directeur·rice·s d'unités (CDU), ce pour partager les informations et les préoccupations et pour discuter des questions d'actualité. L'inscription d'une telle instance dans les statuts de Rennes 2 s'est avérée pour l'instant impossible.

i. Procédures de création, de fermeture et de reconfiguration des unités de recherche, en période de renouvellement du contrat quinquennal à l'université Rennes 2. À l'instar de

¹ INRIA, Institut national de recherche en informatique et en automatique, est un EPST (Établissement public à caractère scientifique et technologique, c'est-à-dire un organisme national de recherche.

quelques autres établissements universitaires, Rennes 2 s'est dotée désormais de procédures liées à la reconduction ou à la reconfiguration des périmètres de ses unités de recherche afin d'éviter des situations de crise, comme celles qui ont été vécues à l'occasion de la campagne d'accréditation 2014-2017, dont les solutions, en l'absence de toute régulation, ne pouvaient tenir compte sereinement de motifs scientifiques. Se doter de telles règles, c'est admettre que les périmètres et les thématiques des unités de recherche ne sont pas immuables et dépendent, d'une part, de l'évolution des objets de recherche et de l'environnement scientifique, et, d'autre part, de la stratégie définie par l'université. La CR peut toutefois, cela va sans dire, reconduire les périmètres des unités existantes, si elle le juge pertinent. La nouvelle cartographie de ces unités doit répondre au mieux à trois types de besoins qui ne peuvent être hiérarchisés les uns par rapport aux autres mais qui, ensemble, participent de l'identité scientifique de l'établissement : 1. de la politique scientifique définie par le projet d'établissement, la direction de l'université et la Commission de la recherche du CAC, 2. des enseignant·e·s-chercheur·e·s et chercheur·e·s rattaché·e·s à ces unités de recherche, et 3. des disciplines scientifiques présentes dans l'université. Ce document prévoit et régule une période de discussion sur ce sujet au sein de l'établissement, en préparation des évaluations HCERES.

Cependant, la récente décision du MESRI d'abandonner les accréditations nationales des EA (seules seront accréditées les Unités mixte de recherche, UMR portées par les universités et les organismes de recherche, comme le CNRS), obligera sans aucun doute la CR à rediscuter de la garantie scientifique que doit représenter désormais un label accrédité par la seule décision de l'université. Les discussions à ce sujet ont déjà commencé sur le plan national, notamment au sein de l'alliance de la CPU Athena pour les sciences humaines et sociales, dont sont membres la CPU et le CNRS, notamment.

j. Les dossiers qui restent à traiter. Concernant le grand chantier des unités de recherche et de leurs membres, il restera à réfléchir sur le statut des PAST (en réalité MCF ou PU à mi-temps) dont le rattachement aux laboratoires pourrait être formalisé (travail à accomplir avec la Direction de ressources humaines, DRH) à condition d'homogénéiser les pratiques au sein de l'établissement, notamment en ce qui concerne la nature des travaux de recherche qui pourrait être exigée. Plus difficile à cadrer serait le statut d'ATER, car les ATER recrutés à Rennes 2 peuvent être inscrits en thèse dans d'autres universités et, à ce titre, être déjà membres de droit d'une unité de recherche. Par ailleurs, même si elles-ils ne sont pas nombreux, il serait important que le CR réfléchisse sur l'accompagnement des enseignant·e·s-chercheur·e·s qui se sont éloignés de la pratique de la recherche. Enfin, il serait important de traduire dans les pages professionnelles du site web de Rennes 2 les différents statuts clarifiés et définis par l'ensemble des chartes mentionnées ci-dessus (membres permanents, membres associés, chargés de cours, doctorant·e·s, docteur·e, professeur émérite, etc.

3. Répartitions des moyens

a. La répartition de l'enveloppe budgétaire entre les unités de recherche. Dès la fin 2015, un algorithme a été adopté par la CR pour répartir la dotation récurrente entre les unités de recherche de Rennes 2. Le montant de cette dotation n'a pas changé depuis et s'élève à 475.000 €. Légèrement amélioré d'année en année, le système de répartition prend en compte trois paramètres pour calculer la dotation annuelle des unités : le nombre d'enseignant·e·s-chercheur·e·s (E/C) actif·ve·s dans le domaine de la recherche, les frais générés pour les unités de recherche par les formations doctorales, ainsi que le caractère mono- ou multisite des unités. Le nombre d'E/C actifs est établi sur la base du bilan HCERES ; il est réactualisé chaque année (recrutements et départs) et établi après consultation avec la·le directeur·rice de l'unité (DU) (cet entretien entre le VP et les DU est d'ailleurs une opportunité qu'il faudrait mieux saisir à l'avenir pour envisager les accompagnements RH, adaptés, des E/C qui ont perdu le contact avec le monde de la recherche). Quant à la prise en compte des frais qu'impliquent pour les UR les formations doctorales, elle repose sur le nombre de soutenances (thèses et HDR) de trois dernières années complètes et sur le nombre de doctorant·e·s inscrit·e·s deux semaines avant le vote du budget par la CR (en général fin octobre). La prise en compte du coût des formations doctorales pour les laboratoires dans la répartition des budgets

était dans un premier temps conditionnée par l'engagement des DU que les doctorant·e·s seront éligibles aux mêmes formes de soutien que celles dont bénéficient les membres permanents ; désormais cette règle s'impose à toutes les unités de recherche en vertu des règlements intérieurs. Avant le vote du budget par la CR à la fin de l'année, tou·te·s les DU sont invité·e·s à vérifier le tableau qui, seulement après la validation par les DU, est soumis au vote de la CR.

b. Les frais de soutenances de thèses et d'HDR. Dès 2016, la DRV a mis en place les procédures pour faire respecter les plafonds des dépenses prises en charge par le budget de la CR ; ces plafonds, fixés bien antérieurement pour divers types de soutenances, sont de 800 € pour une soutenance de thèse, 1000 € pour une soutenance de thèse en cotutelle et 1.200 € pour une HDR. Si le budget prévisionnel de la soutenance dépasse ces plafonds, la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) et l'ED accompagne la·le directeur·rice de thèse dans la recherche des solutions plus économiques (visioconférence, hôtels, etc.), et s'il reste un dépassement des plafonds, il est à la charge de l'unité de recherche après l'accord préalable de la·du DU. Le budget des soutenances a ainsi pu être contenu dans les limites de 60.000 à 70.000 € annuel (contre plus de 90.000 € auparavant), étant donnée que le nombre de soutenances a considérablement augmenté...

	2015	2018	
Thèses	53	89	+68%
HDR	9	13	+44%

... et que Rennes 2 est une des rares universités qui prend encore en charge ces dépenses sur le budget central.

c. Ont également été unifiés les principes du **prélèvement sur contrats**, selon leur nature. Le tableau est disponible sur intranet de Rennes 2, service DRV, et l'homogénéisation de prélèvements est en cours.

d. Répartition de contrats doctoraux (CD). Depuis la loi LRU et le passage aux compétences élargies, la notion de contrats doctoraux dits ministériel est devenu caduque. Depuis 2015, Rennes 2 a augmenté de 20% les CD intégrés dans sa masse salariale. Ainsi 12 CD sont désormais financés chaque année dans le cycle de 3 ans (36 CD en tout). En 2017, la CR a voté le document intitulé Répartition du contingent de Rennes 2 des contrats doctoraux entre les écoles doctorales et les unités de recherche, qui définit les procédures permettant d'assurer la répartition équitable entre les ED, les UR, les disciplines et les E/C. Une règle a été édictée selon laquelle aucun·e directeur·rice de thèse ne peut bénéficier en même temps de deux (co)financements de Rennes 2.

Afin de participer à la campagne des Allocations régionales (ARED), depuis 2016, la CR décide chaque année de prélever jusqu'à 4 CD des 12 de l'année pour *miser* sur 8 projets de thèses, étant entendu que, d'une part, « miser » est un terme qui désigne la nature de la compétition qui ressemble à un jeu de hasard, et que, d'autre part, depuis 2018, la Région Bretagne ne finance plus du tout de CD à 100% (entre 2012 et 2014, Rennes 2 a bénéficié de 20 ARED à 100%, soit plus de 6 par an en moyenne). C'est une mesure qui pénalise particulièrement les sciences humaines et sociales, champ disciplinaire où il est bien plus difficile de trouver les cofinancements que dans les disciplines dont les équipes interagissent fortement avec le monde socio-économique, et notamment le secteur industriel, et qui transfèrent les technologies à l'industrie, et c'est une des raisons pour lesquelles, la CR décide d'utiliser les supports CD d'établissement pour cofinancer les projets qui concourent au financement complémentaire de la Région. Mais malgré les efforts budgétaires de notre établissement, les financements des CD de la Région Bretagne (ARED) obtenus par Rennes 2 diminuent progressivement ; ils sont aujourd'hui d'environ 6 par an en ETP (emploi temps plein).

La DRV et la Commission Innovation Valorisation (CIV) ont mené une importante campagne de sensibilisation au sujet du dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) auquel sont éligibles depuis 2006 les collectivités territoriales, les associations et les fondations. Les marges de progression dans les financements des thèses sont principalement de ce côté. À Rennes 2, on en monte plus d'une dizaine par an ; le montage des projets est accompagné par les cellules recherche des UFR, la validation juridique est assurée par la SATT Ouest Valorisation.

Si à ces trois sources principales de financement des CD, on ajoute divers (co)financements acquis par les unités de recherche, on totalise en moyenne plus de trente contrats doctoraux qui financent les recherches doctorales dans les trois principales écoles doctorales de Rennes 2.

e. C'est dans la répartition des moyens qu'il faut mentionner l'initiative avortée pour revoir le principe d'exonération de frais d'inscription aux doctorant·e·s en contrats doctoraux, appliqué de nos jours à Rennes 2, principe corporatiste qui met à mal la règle universelle qui veut qu'on exonère celles et ceux parmi les doctorant·e·s qui en ont le plus besoin selon les critères généraux, identiques pour tou·te·s. La CR a soutenu cette démarche, mais l'initiative a été contestée par les élu·e·s étudiants de la CFVU, en mettant un terme à l'initiative. Le dossier mérite d'être repris avec une meilleure préparation en amont, notamment à travers une négociation préalable avec les élu·e·s étudiant·e·s.

4. Budget de la CR et dispositifs d'appui à la recherche

En 2016, la CR a adopté une lettre de cadrage budgétaire qui a modifié en profondeur la construction et la présentation du budget annuel voté par la CR. Désormais l'ensemble de dépenses y est intégré, y compris celles des écoles doctorales, pour la partie prise en charge par Rennes 2, ce qui a notamment permis de mieux gérer le budget des soutenances et de diminuer considérablement les dépenses liées aux conseils juridiques de la SATT. En même temps, l'université Rennes 2 s'est engagée à stabiliser le budget des actions spécifiques à la hauteur de 100.000 €, budget qui fluctuait auparavant, notamment en fonction des préciputs ANR.

La CR et le CAC ont fait évoluer plusieurs dispositifs d'appui à la recherche pour qu'ils répondent au mieux à la triple exigence : 1. correspondre aux besoins réels des unités et des E/C, 2. être faciles à l'usage, légers dans le montage des dossiers et mobilisables sans délais, 3. garantir le taux de réussite avoisinant les 100% dès lors que les critères d'attribution sont respectés et la qualité du projet appréciée par la CR (il y va du respect du travail des collègues et donc de la bonne gestion des deniers publics).

a. Actions spécifiques. Il existe aujourd'hui à Rennes 2 trois fonds de soutien à la recherche (enveloppe 100.000 €, 2 appels par an), facilement mobilisables, qui ont vocation à financer :

- volet 1 : les projets émergents et jeunes chercheurs, participation effective de doctorant·e·s, projets bien évalués, mais non financés par divers appels à projet, projets transversaux, etc. ;
- volet 2 : les traductions des productions scientifiques des E/C et de doctorant·e·s de Rennes 2 et de chercheurs du CNRS affectés à Rennes 2 (toutes les langues sources et langues cibles sont éligibles) ;
- volet 3 : les projets de valorisation des SHS dans toute la diversité de ses formes.

En janvier 2019, le VP recherche a présenté à la CR le bilan des trois années de fonctionnement de ce dispositif dont voici quelques conclusions.

2014 : 24 projets pour un montant total de 77.524 €
2015 : 29 projets pour un montant total de 63.455 €
2018 : 36 projets pour un montant total de 96.971 €

Entre 2014 et 2015, les préciputs ANR ont fortement baissés ; en 2016, le budget des actions spécifiques a été augmenté et sanctuarisé. Entre 2015 et 2018, la hausse a été de 53%. Étant donné le taux de réussite d'environ 100% (avec parfois une baisse d'une dizaine de pourcent des budgets sollicités afin de satisfaire à toutes les demandes), seules les unités de recherche qui ne déposent pas de projets n'en bénéficient pas, et on constate de fortes disparités entre les unités de recherche quant au nombre et au montant de demandes soumises à la CR ; ce ne sont pas, par exemple, toutes les UMR qui ont le plus d'initiative dans ces appels. Mais toutes les disciplines sans exception profitent de ce dispositif : en chiffre absolu, c'est l'UFR ALC qui a le plus bénéficié du dispositif, tandis que par unité de recherche, c'est l'UFR STAPS qui arrive en tête. De très beaux projets ont ainsi vu le jour, certains ont conduit au dépôt en réponse aux appels à projets et ont connu le succès qu'ils ont

mérité (exemple : le COST CONVERGE, H2020). Par ailleurs, plusieurs stands du Village des Sciences, accueilli à Rennes 2 en 2018, ont pu être financés sur le fonds de valorisation (volet 3).

b. Colloques. Étant donné une baisse considérable du soutien de la Région Bretagne aux colloques (qui a passé d'environ 80.000 € à environ 40.000 € en l'espace de quelques dernières années²), la CR a pratiquement doublé le budget dédié aux colloques :

2014 : 20 colloques pour un montant total de 15.500 €

2015 : 25 colloques pour un montant total de 21.000 €

2018 : 20 colloques pour un montant total de 30.250 €

Les organisateurs de colloques bénéficient toujours du système d'un dossier unique mis en place avant 2015, qui est présenté à la CR, à Rennes Métropole et à la Région Bretagne, avec un service d'une grande élégance offert par Rennes Métropole : une cérémonie d'accueil des participants de colloques dans les belles salles de la Marie de Rennes (à condition de cocher une case lors du dépôt du dossier).

Le VP recherche a d'ailleurs inauguré depuis 2015 pas moins de 60 colloques, journées d'étude et *workshop* compris, toujours à la demande des organisateurs, parfois en accompagnant le président. Aucune demande n'a été refusée, mais parfois, à cause d'indisponibilité, l'inauguration a pris la forme d'une capsule vidéo tournée avec l'aide du CREA.

c. Chaire internationale pour les humanités et sciences sociales, et Chaire des Amériques. Le statut des « professeurs des universités invités à mi-temps » est défini par le décret du 17 juillet 1985. Ainsi deux postes de professeurs des universités de 1^e classe (environ 2 x 150.000 €) sont dédiés à financer chaque année la venue à Rennes des chercheurs étrangers pour deux fois douze mois, par tranche d'un ou deux mois. À l'initiative conjointe de la VP relations internationales et du VP recherche, le CAC a validé en 2017 l'évolution des principes de ces chaires : leur désolidarisation par rapport aux maquettes d'enseignement, la mise en valeur de la dimension recherche lors du séjour des invités, l'ouverture de ces chaires à tous les laboratoires de Rennes 2, etc. (les détails sont réunis dans un flyer téléchargeable sur le site web de Rennes 2). La gestion de la Chaire internationale pour les humanités et sciences sociales est confié à l'équipe de pilotage émanant de la direction de l'université, celle de la Chaire des Amériques est confiée au GIS Institut des Amériques de Rennes, étant entendu que le taux de réussite est pratiquement 100%. L'Institut des Amériques de Rennes a organisé en janvier 2019 un colloque pour célébrer les 15 ans de la Chaire des Amériques, qui a permis de construire un réseau international composé d'une centaine de chercheurs ; il est à noter que traditionnellement cette chaire soutient les études américanistes sur l'ensemble du site rennais, et qu'elle n'est pas limitée aux seuls chercheurs pour qui les Amériques sont un objet d'étude ; elle est ouverte à tou-te-s les chercheur-e-s qui travaillent sur les continents américains.

Le bilan des deux années de ce nouveaux fonctionnement des chaires se révèle être très positif : tous les labos en profitent désormais et on constate une très grande diversité des pays de provenance des chercheurs.

d. Dispositif « jeunes docteurs ». Afin d'éviter qu'une fois la thèse soutenue, les nouveaux docteur·e·s se retrouvent sans affiliation à une unité de recherche, la CR a – en même temps – encouragé les laboratoires à prévoir un dispositif, éventuellement automatique, qui leur permet d'avoir un statut de membre associé après la soutenance, et rédigé un document qui explique les procédures à suivre pour leur inscription sur la liste des personnes « hébergées » à Rennes 2 (Harpage). Hormis l'importance symbolique d'une telle mesure, elle permet également à la·au jeune docteur·e de se réclamer de cette appartenance dans son CV ou dans ses actes de candidature professionnelle. Une fois ce rattachement en tant qu'associé est validé par le conseil de laboratoire, les « jeunes docteur·e·s » peuvent, à leur demande auprès des cellules recherche, avoir accès à un certain nombre de services : adresse e-mail de l'université, espace numérique de travail (ENT) en

² À titre comparatif, l'année 2019 : toutes disciplines confondues, les Pays de la Loire ont accordé 80.000 € pour 23 demandes de financement de colloques, et la Région Bretagne 45.000€ pour 53 demandes.

consultation nomade, à l'exception des ressources du SCD proposées uniquement à la consultation « dans les murs », réseau WiFi sur les campus, voire l'assurance pour des séjours prolongés sur le campus. S'ils souhaitent voir leur hébergement prolongé sur l'année civile suivante, ils doivent en refaire la demande auprès de la cellule recherche.

e. Césure. Les doctorant·e·s peuvent désormais bénéficier du système de la césure, c'est-à-dire arrêter pour des raisons motivées l'inscription en thèse pour une année.

f. Soutien au montage des projets. Les cellules recherches des UFR accompagnent les E/C dans le montage et le suivi des dossiers relatifs aux projets de recherche soumis notamment à la CR de Rennes 2, à l'ANRT (Agence nationale pour la recherche et la technologie, il s'agit de projet CIFRE) ou à l'ANR. Elles ont acquis en la matière des compétences considérables et ont ainsi pu contribuer au succès remarquable de nos E/C à la session 2018 de l'ANR : sur 20 projets déposés, 9 ont été définitivement retenus, dont 5 en coordination.

Projets en coordination R2 :

- Le projet « Jean-Pierre Beauviala et la société Aaton. Des techniques audiovisuelles et de leurs usages, modalités historiques, esthétiques et pratiques (BEAUVIATECH) », porté par Gilles Mouëllic (EA 3208 APP).
- Le projet « Patrimoine Naturel aux Suds : une histoire globale à Échelle Réduite (PANSER) », porté par Guillaume Blanc (EA7468 TEMPORA).
- Le projet « Apprentissage Statistique pour les Séries Temporelles Environnementales (MATS) », porté par Romain Tavenard (UMR 6554 LETG - Rennes).
- Le projet « Travailler à la marge ? Les espaces de travail collaboratifs comme nœuds d'un nouveau système de mobilités hors métropole (PERI_WORK) », porté par Gerhard Krauss (UMR 6590 ESO-Rennes). L'EA 7481 LiRIS est également partenaire de ce projet sous la responsabilité d'Anne Laure Le Nadant.
- Le projet « Ethnographies des guérillas et des émotions : formations subjectives, émotions et expérience sensible de la violence en train de se faire (EGR) », porté par Romain Huet (EA 7469 PREFicS).

Projets en partenariat :

- Le projet « Éducation à l'Esprit Critique (EEC) », porté par Sylvain Delouée (EA 1285 LP3C).
- Le projet « Impact Hominin BipedalismS) : Exploration of bipedal gaits in Hominins thanks to Specimen-Specific Functional Morphology (HoBis) », porté par Franck Multon (EA 7470 M2S).
- Le projet « Les actes épiscopaux français du Moyen Âge : édition multimodale et exploitation (ACTEPI) », porté par Emmanuel Grelois (EA7468 TEMPORA).
- Le projet « Images aériennes historiques pour la caractérisation des transformations des territoires (HIATUS) », porté par Thomas Corpetti (UMR 6554 LETG - Rennes CNRS).

Le bilan synthétique des moyens obtenus par les lauréats aux appels à projets ANR sur les 5 dernières années est le suivant :

notification 2014 : 3 projets pour un montant de 541 019 euros
notification 2015 : 1 projet pour un montant de 52 965 euros
notification 2016 : 3 projets pour un montant de 446 324 euros (+28 646 €)
notification 2017 : 1 projet pour un montant de 129 600 euros
notification 2018 : 9 projets pour un montant de 1 207 643 euros...

... ce qui marque le passage de 53 k€ à 1.200 k€ entre 2015 et 2018. Ces financements de l'ANR vont générer un préciput très important en 2020 et 2021, qui alimentera le budget de la Commission de la recherche. Une mise au point a par ailleurs été adressée aux enseignant·e·s-chercheur·e·s pour les rendre sensibles aux déclarations qu'elles·ils font de la quotité de leur service recherche dans divers projets ANR notamment (les projets de Commission européenne n'exigeant pas une telle déclaration) : en faisant de telles déclarations, ils doivent en informer la DRH, notamment pour éviter que la somme de participations à plusieurs projets ne dépasse pas les 100% de leur service recherche.

Les cellules de recherche, placées sous la responsabilité des directeur·rice·s des UFR, ont également acquis une grande expérience et compétence dans la gestion des **contrats de recherche** de différents types, dont le nombre et les montants sont d'ailleurs très inégalement répartis entre les cinq UFR.

Quant aux **projets européens**, leur montage est désormais assuré par la Plateforme projets européens (2PE), financée par la Région Bretagne, en coordination avec le pôle Europe de la DRV, qui en assure également le suivi (les postes que nécessite la gestion de ces projets sont financés par les *overheads* dont le montant s'élève à 20% du budget). Depuis fin 2017, Rennes 2 a obtenu la permanence d'une journée par semaine d'un·e ingénieur·e de recherche de la 2PE, spécialisée en sciences humaines et sociales ; elle·il constitue l'interface entre· d'une part, les enseignant·e·s-chercheur·e·s et les laboratoires de Rennes 2, et, d'autre part, la 2PE, et elle·il peut rechercher des opportunités des appels à projets ou détecter des compétences qui répondent à des appels en cours ou à venir. L'augmentation exponentielle des montants alloués à Rennes 2 au titre du portage des projets européens démontre par les faits l'efficacité de ce dispositif : 1200 % en 5 ans. Il ne faut toutefois pas oublier que les réussites dans ces compétitions ne sont pas régulières.

Date d'attribution	2014	2015	2016	2017	2018
ADVCLIM	141.112				
RESMET		173.076			
ODYSSEA		148.500			
E4S			49.503		
ECHOES			300.150		
ZIKALLIANCE			75.000		
ALICE				155.884	
CONVERGES				500.000	
ARGOS					199.942
MANAGLOBAL					1.499.000
TOTAL	143.126	321.576	424.653	655.884	1.698.942

Les chiffres représentent la part de financement de l'Union européenne, qui, pour certains projets, ne correspond pas à l'ensemble du budget.

Quelle que soit la philosophie qui guide l'action politique à Rennes 2, l'absence du montage/portage de grands projets de recherche, nationaux et internationaux, dans le référentiel des tâches des enseignant·e·s-chercheur·e·s de Rennes 2 pénalise notre institution dans son ensemble, car elle ne peut pas bénéficier pleinement du soutien de certains dispositifs, comme par exemple le Boost'Europe de la Région Bretagne. Le Comité technique de Rennes 2 s'est montré compréhensif à l'égard de ces arguments, et un groupe de travail est en cours de constitution pour faire des propositions concrètes, justifiées par des estimations précises, d'inscription de ces responsabilités dans le référentiel des tâches.

Nota bene : Rennes 2 a engagé le processus pour obtenir le label européen HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers), qui d'ici quelques années deviendra obligatoire pour candidater aux appels à projet de la Commission européenne ; le dossier a été déposé en 2018 pour l'attribution du label en 2019.

g. Reste à faire. Deux types de nouveaux dispositifs d'appui à la recherche pourraient à l'avenir faire l'objet d'une réflexion et/ou d'une expérimentation : l'un destiné à favoriser l'émergence des réseaux internationaux de recherche, l'autre destiné à aider les publications individuelles de E/C.

Le recensement des réseaux de recherche informels et la mise en place d'un dispositif de soutien (conseils, outils de communication, pages web dédiées, aide financière en mobilité sortante et entrante, etc.) pourraient avoir comme prolongement la participation des E/C de Rennes 2 aux appels à projets ANR, comme par exemple Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux (MRSEI), et comme objectif d'intensifier les échanges avec les établissements étrangers.

La demande est récurrente de soutenir les projets de publications individuelles des E/C de notre université. Étant donné le choix politique fait depuis quinze ans d'apporter un soutien fort, y compris budgétaire, aux Presses universitaires de Rennes, il paraît difficile de doubler ce choix par un dispositif parallèle de soutien à l'édition. En revanche, on pourrait réfléchir à un dispositif couplé avec l'attribution de CRCT : si à l'issue d'un congé de 6 mois, le bénéficiaire a préparé à la publication un ouvrage ou élaboré une autre forme d'expression de la recherche, on pourrait envisager un soutien spécifique destiné à sa réalisation : qu'il s'agisse de publication, d'organisation d'un événement ou d'un accompagnement de la mise en place d'un projet ou d'une structure.

5. Structures institutionnelles

a. Nouvelles écoles doctorales (ED). En septembre 2017, les deux anciennes ED de Rennes 2, ALL et SHS, ont basculé vers un nouveau système d'accréditation coordonnée par l'Université Bretagne Loire (UBL), avec ses trois principales ED : Arts, Lettres, Langues (ALL), direction sise à l'université Rennes 2, Sociétés, temps, territoires (STT), direction sise à l'université d'Angers, dir. adjointe à Rennes 2, Éducation, langage, interactions, cognition, clinique (ELICC), direction sise à l'université de Nantes, dir. adjointe à Rennes 2. Malgré la complexité excessive du système, la transformation a été réussie, sauf pour ELLICC dont l'activité reste à ce jour embryonnaire, ce qui nécessite de multiples rattrapages par le pôle doctoral de la DRV de Rennes 2. Au sein de ces trois ED est inscrite la grande majorité de nos doctorant·e·s. Trois autres écoles doctorales en accueillent également, mais en nombre très réduit : Droit et science politique (DSP), Mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication (MATHSTIC) et Biologie, santé (BS).

L'évaluation au terme de 18 mois de fonctionnement de ce nouveau système des ED est en cours : organisée par l'UBL, elle donnera lieu à la présentation devant les CR d'établissements. Mais d'ores et déjà on peut souhaiter une meilleure articulation structurelle entre les formations en master et les formations doctorales. Par ailleurs, dans le programme de la structuration du site universitaire de Rennes, l'ambition de construire un nouveau système d'accréditation sur le périmètre rennais est clairement affichée. Pour Rennes 2 en particulier, à la complexité du fonctionnement s'ajoute le regret du fait que, pour la contribution plus importante au budget des ED, le service offert aux doctorant·e·s est moindre, notamment en ce qui concerne les opportunités de financement des missions à l'étranger.

Depuis 2016, des rencontres périodiques, environ tous les deux mois, sont organisées avec les trois responsables des ED, la DRV, le VP recherche et le resp. de la direction de Rennes 2 chargé de la structuration du site, ce afin de coordonner les activités liées aux formations doctorales, de délibérer ensemble sur des cas posant problème ou d'élaborer collectivement des documents.

b. LabEx – Laboratoire d'Excellence – est un label, accompagné d'un apport de moyens importants, accordé à un ensemble de laboratoires de recherche sur une thématique scientifique donnée dans le cadre de l'appel à projet PIA1 (Programme d'investissement d'avenir). Rennes 2 est partenaire de deux LabEx, renouvelés en janvier 2019 pour la période 2020-2024, CominLabs pour Communication and Information Sciences Laboratories (plusieurs unités de recherche de Rennes 2, en sciences de la Communication et de l'Information, en Psychologie et en Psychopathologie clinique ou en Sport, ont participé à ses travaux et bénéficié de ses financements), et le Centre Henri Lebesgue, consacré à l'étude des mathématiques (géométrie, algèbre, analyse statistiques et probabilités) et à l'étude de ses interactions et de ses applications.

c. Soutien aux outils collectifs. Rennes 2 poursuit sa politique traditionnelle de soutien au développement des outils collectifs et des unités de recherche en réseau, politique inscrite dans la durée et qui porte ses fruits. Les Presses universitaires de Rennes (PUR), la Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB), l'Unité régionale de formation en information scientifique et technique (URFIST) ou certains GIS en sont des exemples, dont bénéficie la communauté scientifique non seulement régionale, mais encore nationale.

• **La MSHB** est une USR (n° 3549) où émergent 40 unités de recherche en SHS – UMR et EA confondues. Depuis sa création, elle est adossée à l’université Rennes 2 qui lui apporte le budget du même niveau que le CNRS (environ 200.000 € par an), la dotation des 5 autres tutelles contribue au financement du seul fonds scientifique (Rennes 1 environ 20.000 € et les 4 autres établissements à 10.000 € ou moins). Depuis la création de l’UBL, Rennes 2 a placé la MSHB au centre de la stratégie du site comme outil de la transversalité et propose aujourd’hui de lui confier ce rôle de coordination et de structuration au sein de l’Université de Rennes, sans le limiter au seul secteur SHS et en mettant l’accent sur les collaborations entre les UMR et les EA. Le changement du paysage de l’ESR breton (l’évolution de l’UBL et la structuration du site rennais), ainsi que l’élaboration de la nouvelle charte des MSH, en cours d’achèvement, incitent Rennes 2 à demander à la MSHB d’ajuster sa feuille de route pour les années à venir. Les cinq pôles thématiques de la MSHB sont : Art et culture ; Armorique, Amérique, Atlantique ; Gouvernance ; Santé et société ; Société numérique. Aux trois premiers pôles correspondent les GIS dont Rennes 2 est porteur : Archives de la critique d’art (GIS ACA), Institut des Amériques de Rennes (GIS IdA R) et Institut d’architecture et d’urbanisme de Rennes (IAUR). Les changements actuels dans la structuration institutionnelle du site de Rennes invitent notamment à réexaminer les relations entre les cinq pôles thématiques de la MSHB et les GIS en termes d’incubation et de performance scientifiques.

La MSHB est l’un des 6 points d’entrée en France de la TGIR HumaNum en matière de stockage (HumaNum Box, installé sur le campus Villejean de Rennes 2) ; une perspective s’est récemment ouverte pour l’installation d’une autre TGIR – Progedo – à la MSHB. Outre ces deux plateformes technologiques, la MSHB porte également celle que constitue le Laboratoire d’observation et des usages des technologies de l’information et de la communication (LOUSTIC). L’arrivée des PUR dans ses nouveaux locaux s’inscrit dans le cadre de la création d’un pôle de compétences éditoriales (soutien aux revues) dans le Grand Ouest.

Dans les années à venir, sans doute marquées par la structuration du site rennais, il serait indispensable de réfléchir sur l’optimisation des missions des services de Rennes 2, ainsi que d’autres établissements, et la MSHB, notamment pour envisager la possibilité de postes complémentaires, voire mutualisés au service des unités de recherche (UMR et EA), des GIS et des plateformes technologiques.

• **Les PUR.** En 2004, l’université Rennes 2 a transformé son service commun d’édition en un établissement de type SAIC portant le nom des Presses Universitaires de Rennes ; ainsi tous les ans, le directeur des PUR, E/C affecté à Rennes 2, vient présenter le bilan annuel à la CR de Rennes 2. Les PUR sont toujours adossées à Rennes 2, mais elles ont l’ambition d’être au service des établissements qui constituent le nouvel organisme : les universités d’Angers, de Bretagne Occidentale (Brest), de Bretagne Sud (Lorient-Vannes), de La Rochelle, du Maine (Le Mans), de Nantes, d’Orléans, de Paris-Est Créteil, de Poitiers et de Rennes 1. Avec le soutien de Rennes 2 (la dotation ferme est d’environ 500.000 € par an, sans compter les dotations spécifiques de la CR pour la publication de thèses et revues, les contributions des unités de recherches à la publication de titres singuliers, ainsi que la valorisation de divers services de Rennes 2 qui participent à son fonctionnement), les PUR sont devenues le plus important éditeur universitaire public en France et ont leur place parmi les plus prestigieux éditeurs académiques sur le plan international : environ 200 ouvrages scientifiques sont publiés chaque année dans des collections qui embrassent toutes les disciplines des sciences humaines et sociales.

Les PUR publient et diffusent les ouvrages et les revues en version papier et en version numérique (OpenEditionBooks, Numilog, Cairn). Son succès commercial est avant tout une réussite dans la valorisation des connaissances en tant qu’offre culturelle de première importance. Les PUR publient également des manuels, regroupés dans la collection transdisciplinaire « Didact ». Les revues de recherche fondamentale sont également présentes au format numérique sur les portails Persée, Revues.org et Cairn. La CR a adopté une charte, en cours de signature avec les PUR, afin que celles-ci contribuent à la politique de la science ouverte et de publication en *open access* qu’elle a initiée à Rennes 2.

• GIS : Groupements d'Intérêt Scientifique

Rennes 2 porte un certain nombre de GIS importants.

- **GIS Institut des Amériques de Rennes (IdA R)**, fondé en 2003 (GIS depuis 2007, sa fondation est antérieure au GIS national), a largement contribué à la reconnaissance des études aréales en France. Rennes 2 finance depuis plus de 15 ans la Chaire des Amériques, ce qui a permis la création d'un réseau international de chercheurs et de multiples collaborations bilatérales. Plus de 50 thèses de doctorat et 10 HDR ont été conduites à la soutenance sur les Amériques ou en comparatif, dont plusieurs cotutelles avec l'Argentine, le Brésil et le Chili, et autour de 300 masters recherches, soit une moyenne annuelle de 1 HDR, 5 thèses et plus de 30 masters.
- **GIS Archives de la critique d'art (ACA)**, gère un centre de ressources documentaires unique sur le plan international. Le positionnement international du GIS est assuré grâce au partenariat avec l'AICA (Association internationale des critiques d'art), un des trois fondateurs du GIS, le positionnement national grâce à l'INHA (Institut national de l'histoire de l'art), le troisième partenaire du GIS. Créées il y a 30 ans, les archives constituent aujourd'hui le centre documentaire qui a dépassé une taille critique : il n'y en aura pas d'autres centres de ce type au monde. C'est un trésor autant scientifique que patrimonial (les 2 km linéaires des archives abritent 89 fonds d'archives, 449 fonds d'écrits et de plus de 100 000 livres), qui attire les chercheurs du monde entier. Rennes 2 soutient ce GIS à la hauteur de 120.000 € par an (notamment ses services RH, financier et DRIM). C'est dans le cadre des Archives de la critique d'art que s'expérimente le projet SMART ACA (plateforme Scripto) des humanités numériques porté par la MSHB.
- **GIS Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR)** réunit l'université Rennes 2, l'École d'architecture de Bretagne, Sciences Po Rennes, l'Insa Rennes et l'université Rennes 1. Créé en 2012, il contribue à créer une synergie entre chercheurs de diverses disciplines, architectes, urbanistes, experts, formateurs et professionnels du secteur sur le site rennais pour répondre aux missions de recherche, d'études et d'expertises à l'attention des donneurs d'ordre et des concepteurs de projets urbains et architecturaux. Exemple de la valorisation à la fois économique et sociétale de la recherche, ce GIS reçoit la subvention annuelle de Rennes 2 d'environ 150.000 €.
- **GIS Apparence, corps et société (ACORSO)** met en réseau une quarantaine de partenaires d'Europe, d'Amérique et des autres continents autour des problématiques liées à la construction des identités, au sens large du terme, et sur le rôle qu'y ont tenu depuis cinq siècles, et qui y tiennent toujours, les apparences individuelles et collectives. À la croisée de l'histoire de la culture matérielle et des techniques, du corps et du genre, ses activités sont résolument pluridisciplinaires, associant notamment l'histoire, l'ethnographie, la sociologie, les sciences de l'art et les sciences de la communication. Le GIS publie la revue numérique *Apparence(s)*, créée en 2007 et hébergée à Rennes 2 depuis 2019 (gis-acorso.com).
- **GIS Études irlandaises : réseaux et enjeux (EIRE)** a été créé en janvier 2019. Il a pour ambition de concevoir et financer des projets de recherche ambitieux, ciblés et novateurs à l'échelle internationale. Les travaux s'articuleront autour de deux axes de recherche : La diaspora irlandaise : aspects économiques, migration, intégration, et Droits humains et démocratie : quels modèles irlandais ?

Rennes 2 est également partenaire de plusieurs GIS nationaux, comme Institut du Genre, CNRS, ou Institut des Amériques, CNRS, ou locaux, comme le GIS CRESEB (Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne) ; le GIS BreTel (Bretagne Télécommunication, CNRS) ; le GIS Europe.

d. Écosystème de la recherche à Rennes 2. Dans le contexte de bouleversements majeurs de l'environnement institutionnel de la recherche (financement par appels à projet, transition numérique, plan national pour la science ouverte, protection des données personnels, etc.), notre établissement bénéficie d'un écosystème porteur pour accompagner les unités de recherche et les chercheurs.

Un **département recherche au sein du SCD** (Service commun de documentation) les accompagne sur toutes les questions relatives au dépôt dans les archives ouvertes, à la signature scientifique et aux classements, aux outils de recherche documentaire, aux abonnements, etc.

L'Unité régionale de formation en information scientifique et technique (URFIST) apporte notamment l'expertise et les formations en technologies de pointe.

La Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) offre aux chercheurs les moyens des Très grandes infrastructures de recherche (TGIR) : Humanum et Progedo (en cours d'acquisition).

La recherche bénéficie également des compétences et infrastructures de la **Direction des systèmes informatiques (DSI)** de Rennes 2.

Le service central **Direction de la recherche et de la valorisation (DRV)** est accompagné par les services de proximité que sont les **cellules recherche** installées dans chacune des cinq Unités de formation et de la recherche (UFR). La DRV a été considérablement renforcé depuis 2015, notamment par la création de postes autofinancés (passage de 9 à 15 agents). Ses missions sont liées à la coordination des écoles doctorales, à la coordination et au pilotage administratif et financier de la recherche (suivi des instances – CR plénière et restreinte –, suivi du contrat d'établissement, indicateurs, tableau de bord, enquêtes, etc.), à la diffusion et à la valorisation de la recherche (suivi de la Commission innovation valorisation, contrats CIFRE, revue *Palimpseste*, etc.), ainsi qu'à l'ingénierie des contrats, notamment le pôle Europe de suivi de projets. Dans le cadre du projet d'administration, l'amélioration continue consiste notamment à partager avec les cellules recherche les procédures et les documents et à veiller à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

6. Politiques et stratégies scientifiques

a. Les partenariats

• **Université de Rennes (UniR).** Le site de Rennes équivaut à 60% du potentiel scientifique breton ; son potentiel scientifique représente le 8^e site sur le plan hexagonal. Le président de l'université Rennes 2 porte aujourd'hui le projet de l'Université de Rennes. En anticipant sur sa création en 2020, la convention avec le CNRS a été signée sur le périmètre du site rennais, ce qui est un des premiers grands succès de l'UniR. Ses autres membres fondateurs sont aujourd'hui, outre les deux universités, les quatre grandes écoles du MESRI (ENS, IEP, INSA, ENSCR), ainsi que l'EHESP. La future Université de Rennes a déjà adopté depuis 2017 le principe de la signature unique (à laquelle aspirent également d'autres établissements partenaires du site) et a mis en place une collection HAL de l'Université de Rennes, en confirmant le choix de la politique de la science ouverte (la mise en visibilité de cette collection est imminente). Le projet de l'Université de Rennes sépare définitivement la structuration du site et les appels à projet PIA, et ce afin de réaliser le travail de structuration de manière la plus rationnelle, sans les pressions de circonstances, notamment à partir de la cartographie scientifique du site, réalisée dès 2017.

Dans le cadre de la structuration du site rennais, Rennes 2 défend, en ce qui concerne la recherche, le scénario qui repose sur les principes suivants :

- ne pas séparer les formations en licence de son adossement à la recherche et défendre le modèle organique de l'articulation formation/recherche ;
- ne pas créer de nouvelles structures pour la coordination de la recherche, mais s'appuyer sur les structures existantes, et faire évoluer si besoin, et surtout préserver les structures qui fonctionnent bien aujourd'hui ;
- élaborer la politique et la stratégie scientifiques au niveau de l'ensemble du site ;

- améliorer l'articulation des formations doctorales et des formations en master, en rapprochant à nouveau les écoles doctorales des établissements (contrairement à ce qui s'est fait à l'UBL) et en faisant évoluer leurs périmètres.

Diverses propositions ont fait objet d'une **consultation** auprès de la communauté via une plateforme participative, y compris relatives au domaine de la recherche. Il en résulte notamment le rejet ferme de l'idée que l'UniR puisse aboutir à la création d'une nouvelle couche structurelle (par exemple les collegia dotés uniquement d'une mission recherche). La perspective d'un nouveau système d'accréditation des ED a été plébiscitée, et la nécessité de mieux articuler les formations doctorales à celles des master a été réaffirmée. Toutes les propositions qui insistaient sur la nécessaire coordination des politiques scientifiques au niveau du site ont été très largement approuvées : la politique IST (Information scientifique et technique), dont la politique des données de recherche, de la science ouverte et de l'intégrité scientifique (notamment la création d'un comité éthique du site), ainsi que la communication sur la recherche, aussi bien un code à respecter par les établissements du site pour mieux en coordonner la stratégie que la communications sur les objets et les compétences scientifiques développées dans les laboratoires (cette demande concernait d'ailleurs toutes les disciplines, et non seulement les SHS).

Aujourd'hui, en mars 2019, suite à la publication de l'ordonnance sur la structuration des sites universitaires, le comité des membres de l'UniR, c'est-à-dire les 7 chefs d'établissements, travaillent sur la forme juridique que pourrait adopter l'UniR (l'option privilégiée est la forme de ComUE expérimentale) et sur les conséquences que ce choix aura pour le partage des compétences entre l'UniR et ses établissements membres qui préserveront la personnalité morale et juridique (PMJ).

Rennes 2 ne perd pas de vue le fait que le potentiel des ALL/SHS est un véritable atout du site rennais, environ 30% de son potentiel scientifique (dont plus de la moitié à Rennes 2), et que c'est avec les forces de l'ensemble du site, et avec la transversalité de leurs politiques, que les SHS verraient leur légitimité confortée et renforcée.

- **Le CNRS.** Après la signature du contrat de site, une réunion des deux présidents des universités rennaises et des deux VP recherche avec la direction nationale du CNRS a eu lieu le 6 décembre ; elle a confirmé, d'une part, qu'une page nouvelle s'est ouverte dans nos relations, et que, d'autre part, c'est uniquement dans le cadre de l'UniR qu'elle peut déployer ses potentialités.

Les principales collaborations avec le CNRS concernent aujourd'hui la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, dont la politique et la gestion sont considérées par le CNRS comme exemplaires, et les 5 UMR dont Rennes 2 est tutelle :

- ESO (Espace et société), UMR 6590, fondée en 1983, laboratoire pionnier en géographie sociale, paradigme alors minoritaire, mais en plein essor dans la géographie française ; elle reste aujourd'hui encore une référence en la matière. Depuis, ESO a progressivement élargi son champ disciplinaire, en sociologie, en aménagement, en psychologie environnementale, en architecture, en économie et en info-com. De même, les entrées thématiques d'origine, notamment la lecture des divisions sociales de l'espace et des inégalités socio-spatiales, se sont progressivement étendues à une approche plus large de la dimension territoriale des rapports sociaux.
- LETG (Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique), UMR 6554, rattachement principal à l'InEE, secondaire à l'InSHS. Son champ scientifique : géographie de l'environnement, expertise en géographie humaine, géographie physique et géomatique, production des connaissances relatives aux interactions nature / société par une démarche modélisatrice et intégratrice qui se situe aux interfaces géographiques terre / mer / atmosphère. L'équipe de Rennes 2 travaille tout particulièrement sur le croisement des données satellitaires et des données des drones ; une plateforme technologique pour la gestion des drones est en cours de construction en partenariat avec le CNRS. Deux start-up résultent des recherches menées dans cette UMR.

- CReAAH (Centre de Recherches en Archéologie, Archéosciences, Histoire), UMR 6566, unité interdisciplinaire, à la croisée des sciences humaines et sociales, des sciences de l'environnement et des sciences physiques et chimiques. Position structurante et fédératrice dans un large quart nord-ouest de la France, réunissant archéologues, historiens, archéométristes et paléoenvironnementalistes. Le champ scientifique du CReAAH est construit autour de l'étude de l'évolution des sociétés humaines sur le très long terme, depuis la Préhistoire ancienne jusqu'à l'époque Moderne. L'aire géographique d'intervention est très large : en France, la façade atlantique, l'Europe, l'Amérique du Nord et du Sud, le Proche-Orient, l'Asie et l'Afrique.
- IRMAR (Institut de recherche mathématique de Rennes), UMR 6625 ; rattachement principal à InSM. L'IRMAR regroupe l'ensemble des forces scientifiques de la plaque rennaise et couvre un large spectre de thématiques mathématiques, depuis les aspects les plus fondamentaux jusqu'aux plus appliqués. Il porte le LabEx Centre Henri Lebesgue. Les enseignants-chercheurs de Rennes 2 font partie de l'équipe « Statistique », et travaillent notamment sur l'analyse des données et modèles en grande dimension, sur la statistique des processus, et les statistiques d'enquête ; cette équipe a reçu en bourse Marie-Curie (2016-2017) une jeune chercheuse polonaise, qui a par la suite soutenu son HDR dans ce laboratoire.
- ARENES, UMR 6051, laboratoire créé en 1973, réunit des chercheurs en science politique, en sciences de l'information-communication, en sociologie, en anthropologie, en histoire, en géographie et en éducation à la santé. Cette diversité de compétences forge l'unité d'Arènes autour de thématiques fortes comme la santé, la jeunesse, les publics vulnérables, les faits migratoires, l'environnement et les territoires, les processus de démocratisation.

LIA (Laboratoires internationaux associés) : Rennes 2 est aujourd'hui porteur d'un seul LIA (RESO) et partenaire d'un autre en mathématiques (en tant que tutelle d'IRMAR). Suite à la fermeture de l'UMR CERHIO, le LIA « Mines d'Atacama : archéologie, histoire et anthropologie des systèmes miniers dans le désert d'Atacama » n'a pas été renouvelé. Le projet du LIA « Familles – Migrations Mexicaines » n'a pas été retenu lors du premier dépôt.

- LIA RESO : « Exploitation des ressources profondes et protection des ressources de surface : Rapports entre sciences et décisions – REssources-SOciété » : France (CNRS, Rennes 1, Rennes 2, Bureau de recherche géologique et minières) – Québec (INRS, Université Laval).
Objet : les développements économiques actuels requièrent l'exploitation de ressources naturelles profondes telles que l'eau souterraine, la géothermie profonde, les hydrocarbures non conventionnels et les métaux ; cette exploitation est complexe et engendre de forts impacts environnementaux. L'utilisation récente de ces nouvelles ressources, comme le gaz de schiste, a généré une forte opposition dans le public, et a soulevé des questions relatives aux sciences humaines sur la représentation et les usages de ces ressources. L'exploitation de ces ressources implique donc une double approche des sciences quantitatives et des sciences humaines, ce qui représente un véritable défi scientifique. L'objectif du LIA RESO est de permettre à la fois de développer les connaissances sur les ressources émergentes et d'éclairer les débats publics et soutenir les orientations des États face aux nombreuses questions posées par l'exploitation de ces ressources.

Perspective de développement des collaborations avec le CNRS, outre le développement de la MSHB :

- solliciter l'entrée du CNRS comme membre fondateur de l'Université de Rennes ;
- solliciter le soutien du CNRS pour les trois projets PIA3 EUR (Écoles universitaires de recherche), vague 2, qui émanent de Rennes 2 (espace public, sport, environnement) ;
- coordonner nos politiques respectives de valorisation des SHS ;
- solliciter l'adhésion de Rennes 2 à RIBAC (Recueil d'Informations pour un oBServatoire des Activités de reCherche en SHS) pour l'ensemble de ses unités de recherche, UMR et EA ;

- considérer la possibilité d'obtenir une UMS (unité mixte de service) pour le GIS Archives de la critique d'art.

• **Les collectivités territoriales.** Le dialogue avec la Région Bretagne est resté difficile depuis 2015, la Région effectuant ses choix de politique scientifique sans aucune concertation avec les établissements. Les échanges, pour l'instant sans effets, ont commencé à avoir lieu avec l'UniR. Le contraste est saisissant comparativement aux collaborations avec Rennes Métropole et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (CD35). Rennes Métropole a toujours été à l'écoute des besoins exprimés par Rennes 2 et des collaborations prometteuses se mettent en place avec les établissements rennais de sciences humaines et sociales. Le potentiel important de développement des collaborations avec le CD35 réside dans la valorisation de la recherche en SHS en relation avec les politiques publiques et avec leur ancrage territorial ; les SHS rennais sont attendues sur ce point.

• Conventions

- L'accord-cadre entre Rennes 2 et l'Institut national d'audiovisuel (INA), qui comporte trois axes (ressources, formation, valorisation), a permis, entre autres, l'installation à la bibliothèque universitaire du campus Villejean de plusieurs bornes de consultation, donnant accès à l'inépuisable richesse des archives de l'INA.
- Les conventions-cadre ont été signées avec le Fonds régional d'art contemporain (Frac) en Bretagne et avec Rennes Métropole pour les Champs libres, le Musée de Bretagne, l'Écomusée et l'Espace des sciences, les deux conventions introduisant pour la première fois la dimension de la recherche, très attendue par ces institutions.

b. Politiques Information scientifique et technique (IST)

Les bouleversements les plus profonds produits dans la recherche scientifique par les technologies numériques passent en grande partie par le domaine de l'Information scientifique et technique (IST). Les trois items présentés ci-dessous : intégrité scientifique, plan pour science ouverte et politique de données s'inscrivent dans ce grand champs dont l'importance est cruciale comme condition *sine qua non* du développement de la science. Une synergie féconde entre unités et services d'appui à la recherche (DRV, DSI, MSHB, SCD, URFIST) permet à Rennes 2 de coordonner ces trois nouveaux champs de politique scientifique et de valoriser ainsi une recherche produite de manière intègre et éthique, de favoriser le libre accès aux connaissances scientifiques, et de gérer de manière responsable les données de la recherche.

• **Politique d'intégrité scientifique.** Rennes 2 s'est résolument engagée dans la politique d'intégrité scientifique. En 2016, elle a mis en place un groupe de travail et de réflexion sur l'intégrité scientifique, puis, à son initiative, Rennes 2 a signé la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche. En 2017, ce groupe a défini le cadre du fonctionnement du référent à l'intégrité scientifique (RIS), validé par la CR. Ses quatre missions principales sont : l'écoute, le traitement des allégations, la sensibilisation à l'intégrité scientifique et l'animation de la politique de l'établissement dans ce domaine, la représentation de l'établissement dans les réseaux des RIS. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les deux VP qui animaient jusque-là ce champ, VP recherche et VP documentation et ressources technologiques, ont laissé l'ensemble de ces missions au RIS, nommé à cette date par le président de Rennes 2. Durant la première année de son fonctionnement, le RIS

- a installé institutionnellement sa mission du RIS, avec l'attribution de moyens matériels et la mise en place des collaborations avec différents partenaires ;
- a accompli la mission de conseil pour diverses sollicitations, y compris pour les demandes d'attestation d'éthique, ce qui dépasse sa mission ;
- a traité un dossier lourd, qui a nécessité enquête et entretiens contradictoires ;
- a activement participé au Réseau [français] des référents intégrité scientifique (RESINT) et a participé à un certain nombre de manifestations nationales en tant que RIS ;

- a préparé le projet d'une Commission intégrité scientifique – déontologie (CIS-D), validé par le Conseil académique le 8 février 2019.

En effet, cette dernière commission remplacera désormais la première commission ad hoc, créée en 2015, qui a préparé la désignation du RIS, étant entendu que désormais, conformément aux nouvelles réglementations, Rennes 2 s'est dotée en 2018 d'une déontologue, ainsi que d'un délégué à la protection de données, qui feront partie de cette commission, et que les missions spécifiques d'un comité d'éthique ont été identifiées et qu'elles n'entrent pas dans le cadre de la CIS-D. Celle-ci ne sera pas chargée de l'examen des dossiers personnels, qui resteront à la charge du seul RIS, et aura quatre fonctions : l'animation de la politique d'intégrité scientifique à Rennes 2, la sensibilisation des personnels, l'expertise sur les procédures et pratiques institutionnelles et la communication dans son domaine.

La création du comité d'éthique de site au sein de l'université de Rennes est en cours ; elle se justifie avant tout par le nombre croissant de demandes d'attestation éthique, formulées par les porteurs de projets de recherche dans toutes les disciplines qui mènent des enquêtes, notamment auprès des populations fragiles (migrants, enfants, personnes porteuses de handicap, etc.), et pour toutes les expérimentations sur le vivant, y compris sur l'humain. C'est la conséquence directe des réglementations récentes relatives, les unes à la protection des données personnelles et les autres à l'éthique de la recherche. Mais ce comité d'éthique aura également pour mission de réfléchir aux grandes questions liées à l'évolution actuelle de la science et au contexte sociopolitique de ces évolutions et sur leurs conséquences.

• **Politique de la science ouverte.** Grâce notamment à l'initiative du Service commun de documentation (SCD) et de son département recherche, Rennes 2 s'est engagée très tôt dans la politique des archives ouvertes. Le portail institutionnel Rennes 2 a été inauguré en 2016, et le SCD a proposé l'accompagnement des enseignant·e·s-chercheur·e·s de Rennes 2 en matière de conseil et de saisie, y compris rétroactive, des publications. Au-delà de chiffres (19.500 notices et 6.300 documents intégraux déposés en mars 2019), c'est la dynamique de dépôts qui est à souligner : 500 dépôts de documents en 2015 et 1.000 en 2018, 1.000 notices déposées en 2016 et 3.000 en 2018, dynamique à laquelle l'accompagnement des E/C par le SCD a largement contribué. Toutes les unités de recherche de Rennes 2 disposent désormais d'une collection HAL spécifique, ce qui allègera considérablement la préparation du bilan en vue des prochaines évaluations HCERES, à condition que tou·te·s les enseignant·e·s-chercheur·e·s déposent leurs documents de manière exhaustive.

Ces actions ont remarquablement anticipé les évolutions de l'environnement institutionnelle de la recherche : les politiques européennes (les résultats de toutes les recherches financées l'UE doivent désormais être publiés en *open access*), le Plan national pour la science ouverte, publié par le MESRI le 4 juillet 2018, ou les procédures d'évaluation de l'HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Le Plan français pour la science ouverte prévoit notamment l'instauration de dynamiques durables qui généraliseraient l'accès libre aux connaissances scientifiques et la structuration souhaitée des données de la recherche.

Dans le cadre de ces politiques, Rennes 2 collabore également avec la MSHB pour accompagner le développement du Pôle de revues en *open access* dont les missions (accompagnement et professionnalisation des revues) doivent contribuer au niveau national au projet du basculement vers un nouveau modèle économique des revues scientifiques dont le financement serait assuré – du moins en partie – par les économies faites en abonnement des « bouquets » commercialisés par les grands éditeurs internationaux ; l'URFIST et le SCD de Rennes 2 contribuent à ce projet.

• **Politique des données de recherche.** Il s'agit d'un ensemble de problématiques nouvelles liées à la gestion, à la protection et au partage des données de la recherche à l'époque de la généralisation des technologies numériques. Les nouvelles réglementations et le développement exponentiel de la quantité de données produites appellent, d'une part, la conceptualisation de l'objet de cette politique, à commencer par la notion même de données qui, notamment dans les SHS, n'a pas de sens univoque, et, d'autre part, une vision globale et stratégique pour s'orienter dans la réalité complexe de données de recherche. A l'initiative conjointe de la MSHB, de l'URFIST et du SCD, une enquête

pionnière a été réalisée à Rennes 2 en 2018 sur la question de données de la recherche en SHS. Intitulée *Données de la recherche en SHS. Pratiques, représentations et attentes des chercheurs : une enquête à l'université Rennes 2* (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01635186>), elle a rencontré un vif intérêt sur le plan national, et a suscité d'autres enquêtes qui se sont proposées d'en approfondir les résultats. Conformément aux préconisations de cette enquête, un groupe de travail pour l'élaboration d'une politique d'établissement des données de recherche a été mise en place à Rennes 2 et a commencé ses travaux. S'il faut sans tarder sensibiliser, accompagner et former les chercheur·e·s relativement à l'ensemble des problématiques liées aux données de recherche, c'est notamment parce que la description des jeux de données est désormais obligatoire dans les projets de recherche européens (Horizon 2020), fortement encouragée dans les projets ANR (et peut-être à terme également obligatoire), réclamé dans certains projets internationaux, ou par les revues dans certaines disciplines. Le Plan de gestion de données (PGD) est un instrument appelé à prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir, pour un nombre croissant de chercheur·e·s, alors que l'enquête constate l'ignorance d'une grande majorité de collègues de ce type de document. L'importance des aspects juridiques de ces problématiques ne doit pas être sous-estimée, et Rennes 2 a fait une proposition des actions à entreprendre dans ce sens au sein de l'université de Rennes (UniR), notamment de mettre en place un service spécialisé. L'enquête préconise également l'amélioration des solutions internes de stockage et de partage des données de recherche ; le groupe de travail a commencé la réflexion sur ces questions. La MSHB a, quant à elle, développé des compétences en matière de solutions d'archivage à travers les TGIR HumaNum et Pogedo.

c. La politique d'internationalisation de la recherche faisant l'objet d'une délégation à part entière au sein de l'équipe de direction, ne sont énumérés ici que quelques items décisifs pour la politique scientifique de l'établissement :

- 150 thèses en cotutelle depuis 2010 ;
- deux chaires internationales ;
- renforcement des partenariats stratégiques, par exemple avec l'UQAM, Montréal, ou plusieurs universités brésiliennes (USP Sao Paulo, UFMG Belo Horizonte, UFRGS Porto Alegre, et autres) ;
- collaboration avec le réseau européen ALLISS (Alliance sciences sociétés) et Research Impact Canada ;
- début de la prospection pour créer une université européenne en réseau avec la participation de l'Université de Rennes.

Trois énormes atouts du site : la Cité internationale Paul Ricoeur financée par Rennes Métropole, le Centre de mobilité internationale de Rennes (CMI) financé par les établissements d'enseignement supérieur rennais et la Plateforme Projets Européens (2PE), financée par la Région Bretagne (7 postes d'ingénieurs sur le site).

d. Valorisation de la recherche. L'analyse du contexte qui a vu émerger récemment les problématiques de la valorisation des SHS et de l'innovation sociale révèle la complexité des interrogations et des actions à entreprendre, qui peuvent être conçues et formulées selon les types d'économies, selon les disciplines, thématiques et objets abordés, selon la nature des enjeux (économiques, culturels, sociaux, sanitaires, environnementaux, éthiques, etc.), selon l'échelon géographique (territoire local, enjeux nationaux, construction européenne, dimension universelle, c'est-à-dire internationale, etc.), selon la nature des valeurs qui sont en jeu (indicateurs économiques, santé, bien-être, etc.), et ainsi de suite. Par définition, la valorisation de la recherche dépasse le cadre de la délégation « recherche » pour s'articuler à la formation, à l'insertion professionnelle et au travail social, à la culture, à la médiation culturelle et aux industries culturelles, aux pratiques de sport ou aux usages des technologies numériques, etc.

Pour faire face à ce nouveau contexte, dans lequel les savoirs académiques ne sont considérées comme valeur qu'en fonction de l'impact qu'elles produisent dans la réalité sociale, Rennes 2 a créé dès 2016 la **Commission innovation valorisation** (CIV), dont les missions consistent, entre autres, à

à travailler sur la stratégie de l'établissement en matière de la valorisation, à examiner et à évaluer les projets financés par le fonds de soutien à la valorisation des Actions spécifiques, et la mise en place de la politique de financement des thèses via le dispositif CIFRE. Cette commission a voté en 2018 le document intitulé La valorisation des sciences humaines et sociales (SHS) à l'université Rennes 2 : stratégies, propositions. Il fait des recommandations aussi bien pratiques que politiques, les unes susceptibles d'être mises en œuvre à l'échelle de l'établissement, d'autres qu'il conviendrait de porter sur le plan national et européen. La CIV a recommandé de démarrer l'ensemble des travaux dans ce domaine par un recensement de diverses pratiques de valorisation, en place ou en cours dans notre établissement et en interaction avec l'environnement socioéconomique et culturel ; en effet, des compétences et actions variées se sont développées sans coordination, en suivant les logiques multiples, propres aux disciplines et à la nature des recherches développées dans les laboratoires. Or, pour doter notre université d'une politique et d'une stratégie efficace, il faut disposer d'une vision globale ; les travaux de recensement ont débuté.

Le projet de la valorisation des SHS pour Rennes 2 se décline en trois volets.

• **Le premier volet** concerne un ensemble des compétences et services déjà développés à Rennes 2 dans le cadre des modèles économiques existants, mais toujours susceptibles d'être améliorés, notamment :

- La **maîtrise juridique** des transferts entre les laboratoires et les chercheurs en SHS, d'une part, et, d'autre part, divers partenaires non académiques ; ces compétences sont notamment développées dans les cellules recherche et la DRV. La qualité des collaborations avec la SATT a été ce dernier temps considérablement améliorée.
- Les formations courtes, les formations continues, modulables, les **stages courts**, etc., adaptés aux besoins des acteurs économiques et sociaux, ont été développés de manière exemplaire par le Service de formation continue (SFC) ; ses relations avec les unités de recherche ont été structurées.
- Rennes 2 effectue des **prospections thématiques** aussi bien à l'interne (santé, numérique, violences et radicalisation, etc.) qu'auprès des partenaires, notamment pour identifier des perspectives de la recherche partenariale, et pour obtenir de nouvelles sources de financement des CIFRE. Le renforcement de l'encadrement administratif à la DRV a permis de mettre en place une campagne visant à amplifier la dynamique des CIFRE : accompagnement des enseignants-chercheurs, démarchage auprès des partenaires locaux et nationaux, montage des dossiers, etc. Un après-midi d'information et d'échanges organisé le 16 janvier 2019 sur ce sujet a connu un succès important.
- Plusieurs **start-up** créées à partir des recherches menées à Rennes 2 ont été accompagnées par ses divers services. En voici trois exemples :
 - TerraClima : offre des solutions d'expertise en climatologie pour les vignobles grâce aux indices bioclimatiques (UMR LETG Rennes 2) ;
 - Kermap : actuellement incubée à l'Institut Mines-Télécom Atlantique (IMTA) et à l'Institut Géographique National (programme IGNfab), elle propose des services dédiés aux professionnels de l'aménagement à partir de données satellites et aéroportées, notamment pour faciliter la transition écologique des territoires (UMR LETG Rennes 2) ;
 - Moovency (plusieurs fois primée ces derniers temps) : financée par Faurecia, elle propose une solution logicielle permettant d'évaluer les risques de troubles musculo-squelettiques à partir d'une seule caméra de profondeur, sans nécessiter de port de capteurs (EA M2S). Fin 2019, l'équipe de Moovency a participé au célèbre salon de l'innovation CES (Consumer Electronics Show) de Las Vegas.
- **Plateformes.** Dans les sciences humaines et sociales, les plateformes technologiques ont souvent un caractère et un modèle économique atypiques : soit parce qu'elles s'inscrivent dans les politiques publiques, soit parce qu'elles expérimentent des modèles alternatifs, soit

parce qu'en même temps qu'elles répondent à un besoin, elle récupèrent les données pour de nouvelles recherches ; parfois pour plusieurs raisons à la fois. Rennes 2 accompagne actuellement quatre plateformes :

- Immermove : cette plateforme expérimentale unique en Europe regroupe l'une des plus grandes salles de réalité virtuelle de 12 x 4 x 4 mètres couplée à un gymnase sportif de 30 x 20 mètres équipé de capteurs, dédiée à l'expérimentation scientifique (EA M2S).
- TACIT est une interface en ligne dédié aux enseignants et aux orthophonistes, permettant l'évaluation et l'entraînement adaptatif de la compréhension fine des textes et du vocabulaire. Mais TACIT est aussi un outil de recherche et les données recueillies, permettent d'étudier notamment les facteurs qui modulent l'acquisition de la compréhension implicite et du vocabulaire (EA LP3C).
- LOUSTIC est une plateforme de recherche pluridisciplinaire sur les usages des technologies de l'information et de la communication. Associant dans un même laboratoire d'usages diverses disciplines, elle permet de traiter de nombreux aspects des usages (LP3C, MSHB).
- POPP-Breizh est plateforme des observatoires photographiques du paysage de Bretagne (ESO, DREAL – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Une cinquième plateforme est en cours de montage avec le CNRS, dans le laboratoire de télédétection et de géomatique, plateforme des drones dont la mission consistera à croiser les données de différentes échelles, en affinant les données satellitaires au moyen de celles des drones.

- **Formations.** Les formations sont déjà une forme de valorisation des compétences scientifiques. Mais elles peuvent être également le relais permettant une interaction plus forte avec le tissu social, économique ou culturel. Il serait pertinent d'identifier notamment les formations en master qui implique une forte présence des étudiants sur le terrain, quelle qu'en soit la forme (contrats d'alternance, stages, exploration de la réalité, etc., voire l'articulation avec le service civique), et de réfléchir à une possible extension de ce modèle, à l'exemple du master Histoire de l'art, parcours : Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti, du master mention Intervention et développement social, du master Humanités numériques, ou encore du master Économie sociale et solidaire et en particulier son parcours : Finances solidaires et gestion des entreprises sociales (FIGES).

• **Le deuxième volet** des actions à entreprendre à Rennes 2 consisterait à faire comprendre et à faire reconnaître sur le plan politique la présence effective des SHS dans le tissu social, selon les champs disciplinaires et selon les thématiques nécessitant des approches transversales (ex. : la santé, l'environnement, le tourisme, etc.) ; comment dépasser le stade des « rapports » (il y en a eu, notamment des rapports parlementaires et sénatoriaux), et passer à une phase opérationnelle, afin que les préconisations des chercheurs en SHS puissent acquérir le statut de conseils stratégiques pour les politiques publiques ? Il faut repenser l'articulation entre le militantisme, qui accompagne un certain nombre d'engagements des chercheurs en sciences humaines et sociales, et le lobbying politique pour porter les valeurs inhérentes aux recherches en SHS.

À la communication sur les recherche (voir ci-dessous) ou aux formes déjà pratiquées de valorisation (le Village des Sciences accueilli à Rennes 2), il faut ajouter le projet d'éducation populaire à l'attention des acteurs de l'opinion publique : élu·e·s et personnels des collectivités territoriales, les personnels des média, les enseignants des collègues et lycées, etc. sur un ensemble des questions mal connues relatives à la culture scientifique des SHS, à leur méthodologie et à leur modèle d'objectivité, aux enjeux des interactions des SHS avec la réalité sociale, des compétences qui pourraient être mobilisées pour contribuer à trouver des solutions pour sortir des diverses crises que vivent les sociétés du monde, etc.

• **Le troisième volet** de la stratégie que Rennes pourrait déployer indépendamment de politiques nationales et européennes est l'injonction d'inventer des formes nouvelles – inédites, collaboratives, non industrielles, citoyennes, etc. – de partenariats entre les SHS et la société, formes susceptibles d'offrir des alternatives aux modèles actuels, tenant compte des diverses limites des modèles actuels, des réalités sociales plurielles, et de la nécessité d'ouvrir le champ illimité de possibles.

- Parmi ces nouvelles formes, outre l'idée d'une université populaire ou d'engagement étudiant, figure le projet du **service universitaire à la communauté**. Repenser les recherches en SHS par rapport aux problèmes auxquelles la société d'aujourd'hui se trouve confrontée, notamment pour valoriser les savoirs quotidiens détenus par les acteurs de la vie sociale et les croiser avec les savoirs académiques. Interroger la notion d'impact social, qui admet d'emblée la prééminence du modèle des savoirs universitaires. Créer un conseil de médiation pour rendre possible les échanges entre chercheurs académiques et divers acteurs de la vie sociale (collectivités territoriales, associations, coopératives, société civile, etc.) afin de formuler des projets de recherche qui répondent aux savoirs et certitudes pratiques du terrain et de faire contribuer les acteurs sociaux à leur réalisation. Les enjeux enveloppés par ce projet sont indissociablement épistémologiques et politiques : resituer les recherches universitaires par rapport aux problèmes de société, afin de remédier à la rupture de la continuité entre les savoirs académiques et les savoirs pratiques (un des facteurs majeurs de la crise de l'humanité occidentale, perceptible depuis le début du XX^e siècle). Ce projet, qui expérimentera une conception alternative de la valorisation des SHS et de leur présence dans la vie sociale, rejoint la perspective de la création de l'institut universitaire autour des questions de éducation et du travail social, en cours à Rennes 2.
- Le développement durable est un des domaines dans lequel la recherche et l'engagement militant sont indissociablement liés l'un à l'autre, mais ce champ a fait objet d'une délégation à part dans la politique de Rennes 2 et n'est pas traité spécifiquement dans ce bilan.

Positionnement sur le plan national. Rennes 2 a engagé plusieurs actions pour porter divers projets et idées relatifs à la valorisation des SHS sur le plan national et européen.

- L'initiative de créer un réseau de VP recherche des universités mono SHS, qui a notamment abouti à un colloque sur cette thématique ; il s'est tenu à Rennes 2 le 13 novembre 2017 et a réuni, entre autres, les représentants du MESRI (DGRI), du CNRS et de l'alliance CPU pour les SHS.
- Le VP recherche participe au comité d'orientation stratégique du CVT (Consortium pour la valorisation thématique) Athena, financé par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).
- Rennes 2 participe au réseau ALLISS (Alliance Sciences Société) et a signé le protocole de Dakar, pour internationaliser l'idée d'une mission sociale de l'université. Notre université a également inauguré la collaboration avec le réseau Research Impact Canada qui affiche des objectifs du même ordre.

Les objectifs suivants sont à porter au niveau européen.

- Créer une **vitrine nationale** de la valorisation des SHS : partage d'expériences, de compétences, d'outils, lobbying politique national et européen, etc.
- Créer un **observatoire** de l'impact des SHS : alimenter les réflexions (CNRS/InSHS, Alliance Athéna/CPU/universités), susciter des appels à projets de recherche, inspirer des études sur la valorisation des SHS, élaborer des indicateurs affinés.
- Être **force de propositions** : sur la base de ses différents travaux, élaborer une synthèse stratégique et la faire évoluer.
- **Communiquer** en direction aussi bien du monde académique que des décideurs politiques et du grand public, afin de sensibiliser à la culture scientifique propre des SHS et à la dimension « valorisation » des SHS, notamment à travers les exemples les plus réussis.

- **Partager** toutes les informations et expériences sur les services et les dispositifs adaptés à la valorisation des SHS.
- **Former** : élaborer un plan de formation ; aider les universités dans la mise en place d'un plan national d'accompagnement de la culture scientifique SHS.

e. Thématiques prioritaires

Les thématiques et objets de recherche peuvent être considérées comme prioritaires selon les perspectives différentes : trois d'entre elles sont présentées ici, sans en épuiser les enjeux. La CR a plusieurs fois discuté des questions que soulève un choix de telles thématiques, et a exprimé ses réserves : choisir des thématiques prioritaires peut avoir une utilité stratégique, mais ne doit pas se faire au détriment d'autres thématiques ou objets de recherche. L'ouverture doit également être toujours maintenue pour que puissent émerger de nouvelles thématiques.

La CR a notamment approuvé la philosophie des priorités scientifiques défendue par les animateurs du Comité d'orientation stratégique (COT) Recherche de l'UniR, et présentée au CNRS en décembre 2018 :

- Université de Rennes est trop grande et trop complète pour pouvoir se réduire à quelques thématiques. On doit d'abord valoriser les grands champs d'excellence sur le site de Rennes : MathStic, Chimie, Santé, Sport, sciences humaines et sociales, ainsi que leur importance sociale et économique ;
- Université de Rennes soutiendra l'excellence partout où elle est, en ménageant une place pour l'émergence de nouvelles thématiques ;
- Université de Rennes articulera l'excellence aux défis sociaux : environnement, santé, intelligence artificielle, bouleversements sociaux, etc.

i. Pour répondre notamment à l'attente de la Région Bretagne, la CR a défini en 2019 trois thématiques prioritaires qui pourrait être traduites en « objets réservés » des ARED ou des SAD (post-docs), cofinancés par la Région Bretagne : 1. Sport JO 2024, 2. Humanités numériques et patrimoine, 3. Recherche partenariale avec la société civile.

ii. Les priorités thématiques ont un tout autre sens lorsque l'Université de Rennes a décidé collectivement que chaque grand champ disciplinaire du site pourrait présenter un projet en réponse à l'appel PIA3 Écoles universitaire de recherche (EUR). Deux projets à l'initiative de la direction de Rennes 2 n'ont pu se concrétiser : les Études transaméricaines (car le CNRS a préféré miser sur la phase suivante de l'appel, mais la perspective de revenir à ce projet et le présenter en réseau est toujours d'actualité), et la Critique d'art (car les E/C liés au GIS ACA ne disposaient pas de forces suffisantes pour monter le projet dans les délais très courts imposés par l'appel). Suite à des consultations au sein des UFR, parmi les 5 projets portés par l'UniR, trois impliquent fortement l'université Rennes 2 et sont en cours du montage : Approches créatives de l'espace public (UFR ALC, UFR Langues, et UFR Sciences humaines), Digital Sport Sciences (UFR STAPS), Intelligence environnementale (UFR Sciences sociales). Les deux autres portent sur la chimie des verres et sur la cybersécurité.

iii. Enfin, comme le prévoit le projet d'établissement, les premiers échanges ont commencé sur les pôles thématiques transversaux, pour accompagner les initiatives spontanées des E/C autour des compétences scientifiques qui se sont développées dans plusieurs laboratoires autour d'un même objet de recherche. Ces thématiques transdisciplinaires, dont le choix, le nombre et le périmètre peuvent être constamment renouvelés, relèvent tant du domaine de la recherche que de celui des formations, notamment pour permettre des synergies accrues, de rendre lisibles et visibles ces thématiques et de susciter de nouvelles dynamiques de recherche et d'enseignement, ainsi qu'une créativité culturelle inédite. Ces pôles thématiques auront pour mission de rendre possible des rencontres entre chercheurs et enseignants de disciplines différentes, de privilégier l'interdisciplinarité, de faire émerger des objets d'études restés trop ténus ou discrets, ou de faciliter l'invention et l'exploration de pistes de travail passées jusqu'alors inaperçues.

- La thématique des **Humanités numériques** s'est essentiellement concentrée autour de la politique de la MSHB et du master portant cet intitulé, qui fonctionne depuis 2017 en bi-diplômation avec plusieurs masters de Rennes 2 : Arts plastiques, Breton et celtique, Design, Histoire, Lettres, Linguistique et didactique des langues. En parallèle des enseignements, les étudiants travaillent sur des données patrimoniales et culturelles, et des données de recherche, qu'elles soient nativement ou non nativement numériques, standards ou issues des nouveaux modes de communication, notamment en lien avec le monde professionnel.

Avec la plateforme HumaNum et les compétences développées autour de ses usages, la MSHB joue un rôle central dans la politique des Humanités numériques sur le site de Rennes. Mais notre établissement a également réalisé une enquête sur les usages du numérique comme objet de recherche dans les unités de recherche de Rennes 2, dont les résultats ont été publiés dans le *Livre blanc du numérique à Rennes 2*, document qui a suscité un intérêt certain, notamment auprès de l'IRT b<>com et de l'INRIA.

- **Le corps : genre, violence, handicap.** Le corps comme objet d'étude rassemble de nombreuses unités de recherche de Rennes 2, thématique qui bénéficie d'un positionnement national et international de Rennes 2, partenaire et cofondateur du GIS Institut du Genre depuis 2012. Un autre GIS, Apparences : corps et sociétés, dont Rennes 2 est porteur, réunit une quarantaine de partenaires internationaux, et depuis 2018 ; l'université adhère au réseau international Racisme et Antisémitisme qui a son centre de recherche (CRRRA). Une trentaine de parcours et spécialités de licence et master abordent les questions liées au corps, à la souffrance et au handicap ; Rennes 2 a participé à la création du diplôme interuniversitaire numérique (DIU) Études sur le genre. Le Schéma directeur handicap et la politique volontariste de Rennes 2 en faveur de l'égalité, constituent indissociablement engagement politique et valorisation des recherches sur ces thématiques, tout comme un cycle des conférences intitulé Les mardis de l'égalité. En vertu d'un accord-cadre entre Rennes 2 et l'INA (Institut national d'audiovisuel), une équipe de l'EA PREFICS est engagée, en partenariat avec l'UMR LEGS et le musée de l'Histoire de l'immigration, dans le projet de recherche « Genre et sexualité en migration », à travers l'exploitation des archives de l'émission « Mosaïques ».
- **Culture du livre.** Avec des recherches en littératures, langues, histoire, histoire de l'art ou arts, Rennes 2 révèle un pôle de compétences remarquable autour de la culture du livre, des métiers de l'édition et des bibliothèques. Une thématique transversale autour du livre recoupe tant l'imprimé que ses versions numériques mais aussi les corpus numérisés, l'anthropologie des nouvelles pratiques de l'écriture ou de la lecture. Notre université dispose aussi des compétences d'un Service commun de documentation dynamique qui conserve un fonds ancien (2.500 ouvrages du XVI^e et de la première moitié du XVII^e siècle) et un fonds patrimonial très riche, apte à être valorisé. Rennes 2 héberge par ailleurs une grande maison d'édition scientifique, les Presses universitaires de Rennes (PUR). Enfin, croisant formation initiale et formation continue, le Centre régional de formation aux carrières de bibliothèques (CRFCB), Rennes 2 propose une filière complète de formations autour de ces thématiques (du DU à la préparation des concours professionnels, en passant par le master Édition). Deux fonds patrimoniaux sur l'art contemporain portent le label CollEx (collection d'excellence pour la recherche), et, tout comme le SCD, assurent une activité constante de valorisation culturelle ; la création récente d'un séminaire interdisciplinaire permanent Rencontre autour livre, qui se tient à la bibliothèque universitaire, témoignent également de la vitalité des recherches autour du livre.

f. Communication sur la recherche

Une meilleure maîtrise de l'information a été un des points du programme de la direction. Concernant le domaine de la recherche, des efforts ont été faits par exemple dans la sélection très rigoureuses des informations communiquées via les listes de diffusion de la DRV : « Recherche » et

« Valorisation de la recherche » ; seuls sont diffusés sur ces listes des messages et documents importants et concernant l'ensemble de la communauté.

La réalisation de la plaquette qui présente l'ensemble des structures et dispositifs de la recherche à Rennes 2 a dû attendre la stabilisation des dernières données (notamment le nombre des UMR dont Rennes 2 est tutelle). Elle est en cours d'impression et doit être disponible le 15 mars.

L'idée d'une revue pour valoriser les recherches, revue ancrée à la DRV et pilotée par un comité éditorial souverain et représentatif de la communauté scientifique de Rennes 2 ne s'est pas imposée sans difficultés au sein de la direction, mais elle a finalement été inscrite dans le projet d'établissement. Une fois celui-ci adopté, la mise en place du comité éditorial a suivi de près le recrutement du secrétaire de la rédaction ; le comité est composé de représentant·e·s de la CR, des UFR, de chercheur·e·s CNRS, de doctorant·e·s, des services DRV et communication, ainsi que de la direction de l'université, le président de Rennes 2 étant le directeur de la publication. Le comité éditorial, lors de ses réunions mensuelles, qui ont débuté en avril 2018, a d'abord défini le format éditorial de la publication, a choisi son titre : *Palimpseste. Sciences, humanités, sociétés. Archives de la recherche à l'université Rennes 2*, puis a construit le sommaire du premier numéro, sorti le 7 mars 2019, et qui – à travers une dizaine d'articles – tente quelques réponses à la question de savoir ce que signifie innover dans les SHS. Les articles rédigés par les E/C et chercheur·e·s de Rennes 2, y compris les doctorant·e·s, proposent une approche originale de la valorisation des SHS, qui renonce à la logique événementielle (publication, distinction, manifestation de type congrès ou colloque, etc.), qui est essentiellement celle des services de communication, pour privilégier l'approche à travers les compétences scientifiques et les objets de recherche, toujours laborieusement construits au sein des laboratoires ; ce basculement est le résultat direct du pilotage de la revue confié à la communauté scientifique elle-même.

Le n°2 de la revue sera consacré à l'engagement des E/C de Rennes 2 sur les terrains étrangers de recherche hors Europe, aspect négligé de l'internationalisation de la recherche ; l'appel à contribution a été diffusé sur la liste « Recherche ». Deux autres sommaires sont en gestation et une dizaine d'autres déjà envisagés. Le nombre d'articles par numéro doit rapidement doubler. Outre la version imprimée sur papier, la diffusion de la forme numérique, d'une part, auprès du rectorat, et – s'il le juge utile – auprès des collègues et lycées, et, d'autres part, auprès des collectivités territoriales, aussi bien les élu·e·s que les personnels administratifs et techniques, sans oublier le personnel des médias, doit avoir un impact fort sur l'image de Rennes 2, particulièrement malmenée par la presse locale. Ces effets escomptés de l'opinion publique sur la presse bretonne devront pouvoir être rapidement évalués. Il restera à co-construire la stratégie de la communication sur la recherche au sein de l'UniR, étant entendu que les demandes émanant de toutes les disciplines convergent autour de deux constats mentionnés ci-dessus sur la situation actuelle : l'insuffisance de l'information produite jusque-là sur les recherches menées au sein des laboratoires rennais, et l'absence de coordination de la communication sur le site de Rennes.

Conclusion sur les conditions de travail des enseignant·e·s-chercheur·e·s

La richesse des travaux de recherche dans les unités de Rennes 2, effet d'un effort collectif (instances, services, stratégies politiques, structures et composantes, dont les unités de recherche composées notamment d'E/C et de doctorant·e·s) ne peut faire de doute à personne. La limite à ces activités, soutenues par la passion et souvent par un investissement personnel plus qu'important, est liée à la disponibilité – le temps et les forces – des enseignant·e·s-chercheur·e·s, surchargé·e·s par de nombreuses responsabilités qui se sont multipliées depuis une dizaine d'années, mais aussi souvent par les heures complémentaires qu'elles·ils assurent. Pour analyser correctement cette situation et identifier les marges de manœuvres qui s'offrent à la politique de notre université, il faut commencer par pointer la faiblesse des salaires, surtout au début des carrières des E/C. C'est un facteur au moins aussi déterminant que le faible budget de l'établissement. Les heures complémentaires qui trop souvent accablent les E/C sont l'effet à la fois du taux d'encadrement insuffisant, qui les oblige à en accepter un certain nombre pour réaliser les maquettes, mais c'est aussi le moyen de compenser

les salaires trop faibles. Le référentiel des tâches est une autre façon de les compenser, mais de manière imparfaite, source de disparités entre les E/C (peu conforme à la philosophie de la fonction publique), qui insinue que les responsabilités dans le domaine de la recherche ne font pas partie de la recherche (et de même pour les formations), qui peut être source de tensions entre les enseignant·e·s et les enseignant·e·s-chercheur·es (doublement des heures pour les enseignants du secondaire), etc. Depuis la publication du référentiel national, le volume d'heures inscrit dans le référentiel de Rennes 2 a considérablement augmenté, mais il n'est pas encore au même niveau pour les mêmes tâches que certaines universités, bien mieux dotées que la nôtre, et auxquelles on aime à se comparer. Mais la question est de savoir si l'augmentation constante du volume du référentiel est une évolution souhaitable et souhaitée pour notre établissement, étant entendu qu'elle apporte des solutions imparfaites pour pallier la valorisation salariale insuffisante.

En revanche, c'est à Rennes 2 que les E/C peuvent envisager leurs carrières plus sereinement qu'ailleurs, car notre établissement ne « gèle » pas les postes et – contrairement à beaucoup d'universités, dont de grandes et bien dotées – finance par sa masse salariale les promotions de grade, les CRCT et les PEDR bien loin au-delà des 20% des demandes³ classées A+ par le CNU (Rennes 2 a fait le choix de recourir à l'évaluation nationale). On peut sans tabou poser la question de savoir si le choix de financer ainsi les carrières, sans doute plus conforme aux logiques académiques, est préférable ou non à l'augmentation du volume d'heure dans le référentiel des tâches, sachant que, face à la contrainte budgétaire, les deux options fonctionnent comme des vases communicants. Depuis quelques années, conscient du fait que Rennes 2 figure parmi les universités les moins bien dotées de France, et que sa gestion vertueuse a des conséquences sur les conditions de travail de ses personnels, le ministère a procédé à un rattrapage significatif (+7%), bien qu'insuffisant, de la dotation budgétaire de Rennes 2 ; en revanche, les bas salaires de la fonction publique ont été oubliés dans les largesses récemment accordées aux diverses catégories de citoyens.

Pour agir sur la limite, évoquée ci-dessus, qui freine la création de la richesse scientifique de notre établissement, à l'époque où les SHS ont un rôle déterminant à jouer pour affronter un ensemble des crises qui secouent les sociétés, il faut une réflexion lucide et profonde au sein de notre université pour envisager les voies d'amélioration des conditions de travail et de la valorisation salariale des métiers de la recherche. L'augmentation du nombre de CRCT, le référentiel des tâches, mais aussi l'action politique coordonnée sur le plan national sont des pistes qui méritent d'être explorées.

³ Rennes 2 finance environ 50% de demandes, soit plus de deux fois plus que l'obligation réglementaire.